

## CLI ORANO LH

### ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 08 mars 2023

#### COLLEGE DES ELUS :

LELONG Gilles	Président CLI – Conseiller départemental
MAHIER Manuela	1 <sup>ère</sup> vice-présidente - Déléguée communautaire du Cotentin
JEAN Antoine	Conseil régional
FONTAINE Isabelle	Conseillère départementale
FRIGOUT Jean-Marc	Conseiller départemental
LEFAIX-VERON Odile	Conseillère départementale
HEBERT Dominique	Conseiller départemental
MADEC Nathalie	Conseillère départementale
CROIZER Alain	Délégué communautaire du Cotentin
BIHEL Catherine	Déléguée communautaire du Cotentin
PERROTTE Thomas	Délégué communautaire du Cotentin

#### COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

HELLENBRAND Bernard	Sauvons le climat
BROC Marie-Cécile	CRILAN
GERNEZ Joël	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
LECOSTEY Bernard	ACRO
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
MAGHE Jean-Michel	SFEN
LANGRIS Michel	Nucléaire en Questions

#### COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

CHECIAK Daniel	CGT
PIN Patrick	CFE-CGC
PERROTTE Yann	FO
LEGOUIX Sébastien	CFDT



**La séance est ouverte à 09h05 sous la présidence de Monsieur Gilles Lelong.**

### **MANQUE DEBUT D'ENREGISTREMENT**

#### **M. CONNAN (représentant du personnel de l'IRSN) :**

*Le Président de la République a annoncé une refonte de l'organisation de la sûreté nucléaire en France. Parmi les décisions, il y a la demande de réunir les compétences d'expertise de l'IRSN au sein de l'ASN. Les premières conséquences seraient donc la dissolution de l'IRSN créée en 2002 par la loi sur la transparence et la sécurité nucléaire et le transfert éventuel d'une partie de la recherche faite à l'IRSN vers le CEA. Le 8 février, dans une lettre de mission, la ministre de la Transition énergétique a demandé au président de l'ASN, à l'administrateur du CEA et au directeur général de l'IRSN de proposer pour le 20 février dernier des mesures visant à mettre en œuvre ces évolutions, l'objectif étant de les intégrer par un amendement dans le projet de loi dit d'« Accélération du nucléaire » déjà adopté par le Sénat le 24 janvier 2023. A aucun moment, en amont, l'IRSN n'a été consultée sur ce sujet.*

*Le calendrier exigé par la ministre qui vise à intégrer l'IRSN à l'ASN sous quinze mois environ est donc particulièrement contraint. Cet empressement est incompréhensible car il n'existe à ce jour aucun diagnostic négatif concret du système en place ni aucune étude sur l'impact et les conséquences à court et moyen terme qu'entraînerait cette éventuelle évolution qui n'a été ni anticipée ni instruite. Tout changement de l'organisation et de la structuration de la sûreté nucléaire devrait à minima faire l'objet d'un véritable dialogue avec les parties prenantes.*

*L'IRSN a été créé en 2002 par le rassemblement de l'IPSN et de l'OPRI dans une volonté de transparence pour que les missions d'évaluation de sûreté soient menées par un expert indépendant des exploitants et séparé du pouvoir décisionnel. Ce système dual permet aux experts de l'IRSN de se concentrer pleinement sur l'analyse scientifique et technique des dossiers de sûreté sans le poids de la décision qui revient à l'ASN en fin de processus. De plus, l'IRSN mène de nombreux travaux, de recherche, d'études sur l'ensemble des thématiques de radioprotection : l'environnement, la santé, le médical, des travaux impliquant des partenariats nationaux et internationaux avec pour objectif de disposer d'une synergie entre les travaux d'expertise et de recherche. L'expertise est ensuite basée*

*sur les travaux de la recherche qui, eux-mêmes, sont orientés de manière à pouvoir répondre aux questions posées par l'expertise.*

*Le calendrier imposé par la ministre sans concertation préalable avec des parties prenantes, administration, exploitants, société civile, ne permet pas de prendre en compte la complexité d'un système qui concerne les installations nucléaires civiles mais aussi de défense, les usages médicaux des rayonnements, la gestion de crise, les impacts des rayonnements sur la santé et sur l'environnement. Le système de gouvernance des risques nucléaires et radiologiques construit durant 40 ans va ainsi être détruit en quatre semaines par un amendement sur une loi à voter à l'assemblée d'ici mi-mars, sans connaître la nouvelle organisation, ou désorganisation concernant l'IRSN, de la sûreté nucléaire.*

*Cette réforme brutale et sans justification documentée, argumentée, inquiète donc aujourd'hui les 1 700 salariés de l'IRSN. Les principales inquiétudes sur cette réforme sont liées à la remise en cause de la dualité expertise/décision mais aussi au fait qu'elle comporte un risque de séparation très nette de l'expertise qui irait à l'ASN et de la recherche qui, dans un premier temps, devait aller au CEA avant un rapide revirement annonçant qu'elle irait aussi à l'ASN, ce qui témoigne de l'impréparation complète du dossier. Clairement, le gouvernement n'a pas connaissance des activités détaillées de l'IRSN.*

*En fait, l'ASN a une structure administrative. Il y a 22 structures de ce type en France et aucune d'elles ne fait de recherche. Donc actuellement, si la recherche doit aller à l'ASN, on ne sait pas comment cela peut se faire.*

*Ce projet d'intégrer l'IRSN qui compte 1 700 personnes à l'ASN qui en comporte environ 400 pourrait conduire à une perte de compétences techniques, des démissions de personnels, des difficultés de recrutement, une désorganisation à très court terme, une perte de synergie entre recherche, radioprotection et expertise. La proximité aujourd'hui des équipes au sein d'un même institut garantissait jusqu'alors une bonne expertise technique. Un désordre inévitable durant plusieurs mois ou années, le temps de reconstituer des équipes pour arriver à une nouvelle situation stable et efficace. En ce sens, l'objectif de fluidifier et d'accélérer les processus d'expertise voulu par le gouvernement semble utopique à moyen terme.*

*Une possible perte d'indépendance et de transparence. On peut aussi citer tout le travail de l'IRSN des 20 dernières années sur la gestion de crise, mise en place de viviers de crise avec du personnel de l'IRSN de tout horizon dont principalement la recherche, organisation qui volerait en éclats dans ce nouveau système. Toujours concernant la gestion de crise pour laquelle l'IRSN est maintenant un acteur connu et incontournable, au moment où le parc nucléaire est vieillissant et que le prolongement de la durée de vie des centrales est indispensable, le besoin de maintien, voire d'augmentation, de compétences dans le domaine de la gestion de crise est un devoir vis-à-vis des populations.*

*La séparation de la sûreté nucléaire civile et militaire pose également question. Actuellement, les experts de l'IRSN mènent de front leur expertise sur ces deux aspects et il en résultera une perte de compétences pour l'un ou pour l'autre. Cherbourg possède au cœur de sa ville une installation militaire avec des projets de construction de nouveaux sous-marins et des démantèlements à venir.*

*En tant que membre d'une CLI, vous êtes tous sensibles au fait de disposer d'un organisme qui puisse répondre aux interrogations dans le domaine de la radioactivité, qui se préoccupe de transmettre objectivement les informations, notamment à la société. Depuis plusieurs années, l'IRSN a développé entre autres des outils permettant au public de suivre et de s'informer sur la radioactivité dans l'environnement, notamment les réseaux Téléray, RNM, Opéra, des études de sites publics, des constats radio-écologiques. Dans le cadre d'études, l'IRSN collabore aussi avec des régions, des associations, des exploitants. On peut citer historiquement dans la région le GRNC (Groupe Radiologique Nord-Cotentin) qui fut le précurseur, le GEP Mines du Limousin, l'Action Pluraliste Radon en Franche-Comté. Plus récemment, s'agissant d'une action environnement sur la Loire à la suite de niveaux de tritium anormaux qui avaient été détectés, l'IRSN a lancé une vaste étude pour essayer de comprendre et d'expliquer ceci.*

*Les constats radiologiques qui, maintenant, impliquent de plus en plus les populations. En cas d'accident grave, comme à Fukushima, l'IRSN est le principal informateur du public hors associations et identifié comme tel. L'ouverture à la société, le partage des connaissances vers la société civile, sont une volonté toujours encouragée par la hiérarchie de l'IRSM. En cas d'incident – mesure d'une radioactivité anormale dans un milieu, par exemple – l'IRSN est aussi l'interlocuteur privilégié des élus, des populations, des exploitants, qui peuvent s'appuyer sur les scientifiques de l'IRSN.*

*Autre exemple : actuellement, chaque jour et depuis un an, les scientifiques de l'IRSN sont mobilisés chaque matin sur le conflit en Ukraine en anticipation. Dans la nouvelle organisation envisagée toutes ces activités utiles sont très menacées et ne seront, à très court terme, probablement plus possibles. Or, le développement du nouveau programme nucléaire voulu par le gouvernement ne pourra se faire qu'avec une population en confiance vis-à-vis, notamment, des garanties de maintien des exigences de sûreté et de transparence. Le timing de la suppression de l'IRSN n'est pas un signal allant dans ce sens.*

*Pour finir et plus localement, je rappelle que l'IRSN dispose à Cherbourg d'un laboratoire de douze permanents qui travaillent sur des activités aussi variées que la surveillance de la radioactivité du territoire, la surveillance de la radioactivité spécifique autour des CNPE de la façade Manche et Mer du Nord, des études et recherches sur le transfert de la radioactivité dans les milieux marins et terrestres, le développement et l'utilisation de modèles de dispersion de polluants en mer – qui peuvent servir pour la radioactivité mais aussi en cas d'accident – le développement et l'utilisation de modèles de dispersion atmosphérique, la gestion de crise, avec un vivier de cinq personnes formées sur différentes fonctions et qui interviennent sur les différents exercices dans la Région et sur le territoire national, l'enseignement et l'ouverture à la société.*

*Évidemment, tout système est perfectible et doit évoluer mais, pour autant, il apparaît que le système actuel a fait ses preuves et il est dangereux de le déstabiliser aussi brutalement sans aucune instruction approfondie de la nécessité de le faire évoluer. Si des évolutions doivent se faire pour améliorer le fonctionnement ASN / IRSN, ce qui semble être le besoin officiellement affiché à l'origine de cette annonce, il serait opportun de poser un diagnostic préalable et de disposer d'un plan d'organisation pour le futur plutôt que de prendre le risque d'une déstabilisation majeure des équilibres mis en place depuis 20 ans par l'IRSN et sans savoir ce que l'on va y gagner.*

*Je vous remercie de m'avoir écouté et d'être attentif à la situation, l'évolution de celle-ci pouvant avoir des conséquences importantes et à très court terme, que l'on soit élu, société civile, association ou exploitant. Je vous remercie.*

**M. le PRESIDENT.-** Merci, Monsieur Connan. Pour tout vous dire, vos inquiétudes sont aussi les nôtres et je pense me faire le porte-parole de cette assemblée. Vous travaillez depuis très

longtemps dans ce milieu. L'IRSN a fait ses preuves depuis de nombreuses années et nous espérons que cette réorganisation, que l'on a un peu de mal à comprendre aujourd'hui, en tout cas à en comprendre les finalités, permettra de pérenniser les actions que, pour l'instant, vous pouvez mettre en place.

Je voudrais poursuivre rapidement en disant que l'ANCCLI a décliné une motion. Ce que je vous propose, si vous êtes d'accord, c'est de vous la lire et puis de vous proposer un vote sur cette motion. Est-ce que cela vous agréé ? Oui ? Très bien.

***Motion : RÉORGANISATION DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE. L'ANCCLI demande d'examiner les conséquences avant toute modification législative***

*Dans le pays le plus nucléarisé au monde par nombre d'habitants, où la démocratie environnementale a pris une place d'importance et de confiance dans la vie des concitoyens, il convient de ne pas détruire, par excès de vitesse, une confiance sociale édiflée patiemment et fruit d'une réglementation unique au monde, basée sur l'indépendance et la complémentarité des acteurs du nucléaire (exploitants, ASN, IRSN), dont la société civile.*

*L'ANCCLI prend note du communiqué du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et du Ministère de la Transition énergétique, du 23 février 2023, qui indique :*

- ***vouloir renforcer l'indépendance et les moyens*** de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en y intégrant les compétences techniques (recherche et expertise) de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),
- ***vouloir engager cette réforme, en concertation***, avec l'ensemble des parties concernées,
- ***vouloir respecter les principes :***
  - o *de séparation du contrôle et de l'expertise,*
  - o *de maintien des compétences de recherche et d'expertise au sein de la future autorité*
  - o *de garantie de l'information, de la transparence et du dialogue technique avec la société.*

*Dans le cadre de ses missions relatives à la transparence, à l'information et à la sûreté dans le domaine nucléaire, l'ANCCLI entend la réflexion engagée par le Gouvernement visant à anticiper les enjeux à venir et à examiner comment garantir les plus hauts niveaux de sûreté face au volume considérable d'activités que les exploitants mais aussi l'ASN et l'IRSN auront à traiter dans les années à venir et qui émanent du Conseil de Politique Nucléaire du 3 février 2023.*

**« L'ANCCLI rappelle que la sûreté repose avant tout sur la robustesse des systèmes et des organisations et aussi sur les femmes et les hommes. »**

***Bouleverser notre système robuste, sans étude préalable, en introduisant dans l'urgence, un amendement dans la Loi d'accélération nucléaire, ce n'est pas prendre le bon chemin et c'est, à nouveau, nourrir le citoyen de doutes et de défiance envers le secteur nucléaire.***

*Le Gouvernement conforterait la gouvernance de la sûreté nucléaire à **donner aux acteurs le temps de l'examiner de manière plurielle et concertée, face aux enjeux sans précédent à venir** et au regard de la feuille de route fixée par le Président de la République.*

***L'ANCCLI invite le Gouvernement à attendre le fruit de ces réflexions préalables et indispensables pour engager les éventuelles évolutions législatives nécessaires.***

Ce document est signé du Président de l'ANCCLI, Jean-Claude DELALONDE ainsi que de son Directeur, Yves LHEUREUX. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Monsieur ROUSSELET ?

**M. ROUSSELET.-** Je crois que l'on ne va pas tous s'éterniser les uns après les autres. Je pense simplement que c'est extrêmement important que l'on exprime, nous, ici, notre solidarité avec la position qui a été prise par L'ANCCLI, par l'intersyndicale, et qui est parfaitement claire. Ici, on est probablement dans l'une des CLI fondamentale au niveau national puisque l'on est quand même à un nœud de de la filière et je pense que c'est important que l'on signale notre positionnement au-delà simplement de ce qui a déjà été fait. En ce qui me concerne, la proposition qui a été faite, cette motion qui est déjà signée de l'ANCCLI, je la trouve extrêmement bonne.

Ce matin, Jean-Claude DELALONDE nous a fait savoir qu'il y aurait une nouvelle expression de l'ANCCLI dans la journée. Demain, il y a aussi une conférence de presse qui se tiendra devant l'Assemblée nationale, en commun entre un certain nombre de partis politiques, syndicats et en association avec les syndicats de l'IRSN. Je pense que cette histoire n'est pas terminée et je pense



que c'est important que l'on continue de montrer notre solidarité avec tous les hommes et toutes les femmes que l'on côtoie les uns et les autres, et à travers CLI.

**M. le PRESIDENT.-** Je voulais vous rappeler que, sur ce sujet, la députée Anna PIC a déjà rencontré avec d'autres députés la ministre Agnès PANNIER-RUNACHER pour avoir quelques éclaircissements. Je vous propose donc un vote à main levée pour cette motion.

**VOTE :** Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie. Cette motion est donc adoptée à l'unanimité.

Merci, Monsieur CONNAN, pour votre présence.

#### **1- VALIDATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 NOVEMBRE 2022**

**M. le PRESIDENT.-** Nous allons donc maintenant débiter cette assemblée générale, en tout cas reprendre l'ordre du jour, avec un point N° 1 : la validation du compte rendu de l'assemblée générale du 17 novembre 2022. Y-a-t-il des commentaires ou des prises de parole ? Non, je n'en vois pas. Très bien, on considère donc que ce compte rendu est adopté. Je vous remercie.

#### **2- ELECTION POUR LES MEMBRES DU COLLEGE DES ELUS, POUR LE RENOUELEMENT D'UN SIEGE AU BUREAU DE LA CLI ORANO LA HAGUE**

**M. le PRESIDENT.-** Nous avons donc une élection à mettre en place et c'est l'élection pour les membres du collège des élus, pour le renouvellement d'un membre du bureau. C'est un siège qui est disponible au sein du bureau de la CLI et qui a été rendu disponible depuis les dernières élections législatives. C'est pourquoi nous devons procéder à l'élection d'un nouveau membre du collège des élus. A ce jour, nous avons une candidate, Madame Odile LEFAIX-VERON. Y a-t-il d'autres candidatures spontanées dans ce collège des élus ? Non, je n'en vois pas. Comme il y a une seule candidate, je vous propose de procéder à l'aide d'un vote à main levée – à moins que certains demandent un scrutin secret, Mais je n'en vois pas non plus. Très bien, nous allons donc procéder au vote. Attendez, Mme LEFAIX-VERON souhaiterait prendre la parole. Je vous la laisse.

**Mme LEFAIX-VERON.-** Merci, Monsieur le Président. Je suis conseillère départementale et membre de la CLI depuis 2015 et je suis également sur le site depuis 1985. J'ai fait la gestion financière et, maintenant, je suis à la gestion et suivi des flux de matière nucléaire. Je souhaite entrer au bureau de la CLI pour apporter mes compétences et contribuer à informer la population sur les activités nucléaires. Je vous remercie.

**M. le PRESIDENT.-** Merci, Madame LEFAIX-VERON. Nous allons donc procéder à un vote à main levée.

Qui est contre ? qui s'abstient ? **Unanimité.**

Madame Odile LEFAIX-VERON va donc intégrer le bureau de la CLI Orano - La Hague et cela nous permet de garder un niveau de féminisation dans ce bureau puisqu'il est en majorité composé d'hommes ...

**M. ROUSSELET.-** ... Monsieur le Président, juste un tout petit point d'ordre pour préciser que les gens qui ont voté ne sont que les élus.

**M. le PRESIDENT.-** C'est le collège des élus, effectivement ...

**M. ROUSSELET.-** ... parce qu'il ne faudrait pas interpréter que ...

**M. le PRESIDENT.-** ... Non, non, on est bien dans le collège effectivement et j'aurais pu le préciser auparavant. C'est le collège des élus puisque, je le rappelle, le bureau est composé de représentants de chaque collège. Merci.

### **3- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE NIVEAU 1 ET PLUS, SURVENUS SUR LE SITE ORANO – LA HAGUE DEPUIS LA CLI DU 17.11.2022. (Exploitant – ASN )**

**M. le PRESIDENT.-** Le point N° 3 de cet ordre du jour concerne les événements significatifs de niveau 1 et plus, survenus sur le site d'Orano – La Hague depuis la CLI du 17 novembre 2022. Monsieur VARIN, je vous laisse la parole.

**M. VARIN.-** Bonjour. Je vais donc vous présenter l'évènement de niveau 1 que nous avons récemment déclaré, qui a lieu dans l'atelier de vitrification de l'usine UP3. Une opération de

maintenance était prévue sur le réseau de ventilation qui consistait à changer ce que l'on appelle une manchette. On a essayé de trouver une photo explicite pour vous l'expliquer. Il y a une gaine de ventilation qui est essentiellement constituée d'éléments métalliques mais vous devez parfois assurer des jonctions entre les éléments métalliques avec des structures qui sont des éléments textiles multicouches avec de l'élastomère pour garantir une certaine capacité à absorber, soit des vibrations mécaniques, soit des dilatations thermiques.

On devait changer une manchette de ce type. Normalement, s'agissant de ce type d'opération, lorsque l'on arrête la ventilation des cellules qui entourent la cellule du procédé – et je reviendrai tout à l'heure plus précisément sur un schéma de ventilation – on doit arrêter les équipements du procédé. Lors de cette opération de maintenance, les consignes qui avaient été rédigées pour réaliser cette opération n'étaient pas explicites et n'avaient effectivement pas tracé cette exigence d'arrêt des installations. Nous n'avons donc pas respecté une disposition précisée dans les règles générales d'exploitation.

On a déclaré cet évènement niveau 1 dans la mesure où, certes, il y a un non-respect d'une disposition de sûreté mais il y a effectivement également un côté culture de sûreté organisationnelle puisque la consigne associée n'était pas assez autoporteuse pour que le management puisse prendre les bonnes décisions au moment de la réalisation de cet arrêt de ventilation. Je tiens tout de même à souligner que cet arrêt de ventilation et ce non-respect de disposition a été détecté par nos boucles sûreté puisque nous avons une organisation qui garantit le contrôle du respect de nos référentiels 24 heures/ 24, et c'est bien dans ce cadre-là que ce non-respect a été détecté. Il n'y a pas eu de conséquences, ni pour le personnel, ni pour l'environnement.

Afin d'illustrer un peu plus avant mon propos, je vous invite à regarder ce schéma de ventilation. La difficulté que l'on rencontre, c'est de pouvoir rendre pédagogique nos schémas d'installations. Juste pour résumer : on a indiqué ici, en rouge, la cellule dans laquelle on trouve vraiment les éléments de procédés. Et cette cellule est maintenue en dépression par rapport au reste pour garantir le confinement, donc que la matière radioactive, en cas de rupture de confinement, reste au sein du bâtiment. Et s'agissant de cette ventilation-procédé, on devait toujours la maintenir en service, et elle a toujours été maintenue en service. Cela nous a permis de toujours maintenir une dépression. En revanche, ce sont bien les deux ventilations complémentaires qui ventilent les cellules adjacentes à

celles qui contiennent le procédé qui ont été arrêtées pour réaliser cette opération de maintenance. Dans la mesure où l'on avait de toute façon maintenu cette ventilation-procédé, il n'y avait pas de risque ou de conséquence particulière. C'était juste pour illustrer les dispositions qui avaient été maintenues et pour vous montrer en quoi cette absence d'arrêt des chaînes de vitrification ne pouvait pas entraîner d'impact du fait que l'on avait maintenu cette extraction au niveau du procédé.

Ce type d'évènements qui, finalement, met en avant un non-respect de dispositions nous a conduit à travailler sur les aspects facteurs organisationnels et humains. Ici, on a indiqué les premières actions sachant que je pourrai également compléter par des actions complémentaires que l'on a définies plus récemment. Très clairement, on a forcément fait une re-sensibilisation à la ligne managériale de l'installation du respect du référentiel de sûreté, en particulier pour ce type d'opérations. On a présenté l'évènement à l'ensemble du management de l'établissement. Et puis, on a inclus le fait, lorsqu'on réalise ce type d'opération, qu'il faut faire des pré-jobs-briefings qui incluent aussi une vérification de terrain. On va également ajouter dans nos dispositifs de procédure que, pour les opérations de maintenance sur la ventilation, on fasse ce que l'on appelle chez nous des fiches de liaison. Pour les opérations de maintenance, on rédige des documents qui portent une analyse de risques complémentaire afin de pouvoir s'affranchir de ce non-respect de disposition.

Il s'agit vraiment du domaine de l'organisation et du facteur organisationnel humain et c'est pourquoi nous l'avons déclaré de niveau 1.

**M. le PRESIDENT.-** Très bien, merci, Monsieur VARIN. Avez-vous des questions ?

**M. HERLEM.-** J'aimerais avoir une précision : est-ce une transcription des règles générales d'exploitation qui n'ont pas été remises sur les modes opératoire ou est-ce qu'il y a eu mauvaise lecture de ces modes opératoires, et même éventuellement une mauvaise analyse de l'autorisation de travail au moment de l'opération ?

**M. VARIN.-** ... C'est-à-dire que les dispositions sont très explicites dans les RGE. Il eût fallu qu'elles soient écrites, reprises en somme, dans les consignes temporaires qui avaient été écrites pour cette opération, et pour que l'on puisse alors rappeler : arrêt de ventilation, arrêt des chaînes. On aurait dû le retranscrire. Ainsi, cela aurait été autoporteur et le manager posté ne se serait alors pas posé de questions.

**M. HERLEM.-** Était-ce une maintenance préventive ou corrective ?

**M. VARIN.-** C'est du correctif

**M. HERLEM.-** C'est du correctif, d'accord.

**M. le PRESIDENT.-** Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au point suivant.

**4- DECLARATION D'EVENEMENT REF ELH – 2022-087791 : DEFAUT SUR LES TUYAUTERIES DE PRELEVEMENT, AU NIVEAU DE LA CHEMINEE DE LA PISCINE C DE L'USINE UP3. (Exploitant – ASN)**

**M. VARIN.-** Le point suivant est un sujet que vous avez souhaité mettre à l'ordre du jour. C'est une déclaration d'évènement que nous avons effectivement formulée à la fin de l'année 2022, relative à la découverte d'un défaut sur une tuyauterie de prélèvement au niveau de la cheminée de la Piscine C de l'usine UP3. On le verra tout à l'heure sur une photo mais, globalement, dans l'établissement, vous avez des cheminées principales qui assurent la surveillance et les rejets liés aux procédés et puis vous avez des cheminées – que l'on appelle secondaires – qui, quant à elles, surveillent juste la ventilation des bâtiments, ce qui n'est pas en lien direct avec le procédé. En ce qui concerne ce cas, il s'agit bien de ce deuxième type de cheminée.

On a identifié un défaut sur la tuyauterie qui ne la rendait pas étanche et qui induisait un défaut sur la surveillance de l'émissaire. En revanche, ce qu'il faut avoir en tête : dans les bâtiments nucléaires en tant que tels, on a une surveillance de l'ambiance. C'est-à-dire que l'on mesure en permanence le niveau d'irradiation ou le niveau de contamination potentiel des installations, et avant que l'on ne puisse le mesurer aux émissaires. En l'occurrence, comme il s'agissait d'installations liées aux piscines, on a également des dispositions qui nous permettent, au niveau de l'eau de piscine, de vérifier si l'on a une rupture de confinement. Durant toute cette période, on n'a jamais eu de détection de quoi que ce soit, que ce soit dans les bâtiments, que ce soit au niveau des autres piscines. Et si l'on avait eu quelque chose, même si le système à l'émissaire était déficient, on l'aurait détecté en amont grâce à ces dispositifs.

On a réparé ces tuyauteries le 21 décembre. C'est une réparation provisoire, je le préciserai tout à l'heure. On le réparera de façon définitive d'ici la fin de ce semestre. Il faut également savoir qu'au titre des déclarations, nous avons deux échelles. Il existe une échelle sur les événements environnement, hors échelle INES, ou une échelle de déclaration liée aux événements qui concernent la sûreté nucléaire. Nous l'avons déclaré au titre de l'environnement puisque c'est un dispositif de surveillance des émissaires, donc surveillance au niveau de l'environnement. L'Autorité de sûreté nous a demandé de le reclasser sur l'échelle INES au niveau 0 étant donné qu'il s'agissait d'un contrôle radiologique. Ainsi, vous avez l'explication à propos de l'évolution du classement, qui est plus administrative.

S'agissant de la cause technique, vous voyez ici sur la photo le fameux émissaire. Vous avez des systèmes de prélèvement qui sortent de la cheminée et qui vont descendre au niveau du local dans lequel se trouvent les appareils de contrôle. On a deux dispositifs puisque vous avez à la fois un contrôle en ligne - c'est-à-dire une balise qui mesure en temps réel l'activité Bêta au niveau de la cheminée - et puis vous avez des systèmes qui prélèvent à travers des filtres, et s'agissant de ces filtres, on va aller mesurer les 1 - 8 - 15 - 22 pour faire des bilans d'éventuels rejets. Il s'agit donc bien des deux dispositifs qui étaient concernés et qui étaient effectivement des dispositifs en polymère, qui assuraient une jonction souple, et qui n'ont pas résisté dans le temps. On a remplacé un dispositif provisoire du même type mais on va le remplacer avec une tuyauterie métallique d'ici le mois de juin. Mais dans ce cas, il faut monter des échafaudages pour réaliser l'opération définitive. On attend donc « la bonne saison ». Mais il n'y a pas de conséquence qui soit liée à cet événement.

Je l'ai déjà dit : la réparation provisoire a été faite et la réparation définitive sera réalisée d'ici le mois de juin. J'espère avoir été clair.

**M. le PRESIDENT.-** Merci, Monsieur VARIN. Avant de donner la parole à l'ASN qui souhaiterait intervenir sur le sujet précédent, avez-vous déjà des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

**M. SIMON (ASN).-** Quelques mots à propos de cet événement pour poursuivre : nous partageons effectivement le fait que le classement ait été modifié par Orano au niveau 0. Dans le cadre des échanges sur le compte rendu détaillé de cet événement, nous avons encore quelques demandes de précisions en cours pour voir si cet événement concernant les tuyauteries de

prélèvement nécessite finalement de corriger les chiffres qui ont été déclarés dans un premier temps s'agissant des rejets de l'émissaire. Ce sont là des échanges techniques en cours.

A propos de l'évènement précédent : je souhaite simplement indiquer que nous partageons effectivement le niveau de classement au niveau 1 de l'évènement qui a été présenté concernant l'atelier (?). Nous avons noté l'existence du facteur additionnel sur le manque de culture de sûreté qui a conduit au classement de niveau 1. On reçoit positivement le fait que l'exploitant ait intégré de lui-même ce facteur additionnel. Bien entendu, ensuite, nous sommes très intéressés et serons vigilants au moment de la réception du compte rendu détaillé s'agissant des mesures prises et mise en œuvre par l'exploitant.

**M. VARIN.-** Un point à propos du niveau de correction concernant les déclarations de rejets : on n'a pas d'évènement et ce sont des émissaires pour lesquels on est toujours au seuil. Il n'y a donc pas de sujet.

#### **5- BILAN DE L'ANNEE 2022 ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2023. (Exploitant)**

**M. le PRESIDENT.-** Très bien, merci. Pas d'autre intervention ? Non, je n'en vois pas. Nous poursuivons cet ordre du jour avec, si j'ai bien compris, le point N° 5: le bilan de l'année 2022 et les perspectives pour l'année 2023. Je cède la parole à M. VARIN.

**M. VARIN.-** Vous allez devoir me supporter une bonne partie de la matinée, un peu comme d'habitude. C'est une présentation que l'on fait régulièrement sur nos chiffres de l'année qui vient de s'écouler et c'est vraiment une approche macroscopique de nos résultats industriels, les résultats sûreté sécurité, et on se projetera dans l'année à venir. J'insisterai sur quelques points particuliers mais sans chercher totalement à être exhaustif sachant que, forcément, cette présentation ne nous dispensera pas de vous présenter notre bilan complet, bilan complet que l'on doit au titre du rapport annuel et qui se fera dans un deuxième temps. Cette fois, je vais vraiment axer mon propos sur des points principaux.

L'année dernière et en traitement, on a eu une activité qui a été de bon niveau : 925 tonnes. Pourquoi est-elle de bon niveau ? Je rappelle qu'elle est largement cohérente avec ce que nous avons programmé dans la mesure où nous avons une usine UP 3 qui est arrêtée depuis fin août

puisque nous sommes dans les opérations de préparation de raccordement des nouveaux évaporateurs. On a donc tourné sans cette deuxième usine à la fin de l'année et nous avons quand même réussi à traiter 925 tonnes. Nous sommes totalement alignés par rapport à notre programme de production.

A propos de la vitrification, on a un résultat qui est un tout petit peu plus mitigé. On a eu une année durant laquelle on a fait un peu moins de 600 conteneurs. On a été dans une année de montée en puissance du creuset froid. C'est une ligne spécifique de vitrification que l'on a et qui nous a permis de conditionner des déchets historiques. Et maintenant, on le transfère sur la vitrification de produits de fission plus classique. On adapte donc le process. En revanche, concernant l'atelier de compactage des coques, on est totalement aligné par rapport à notre programme.

En termes d'emballages réceptionnés, vous voyez que l'on a finalement un nombre d'emballages réceptionnés qui est un peu plus faible que les précédentes années et c'est aussi lié à l'arrêt de certains réacteurs. Il y a donc eu un flux d'expédition vers La Hague un peu plus limité. Je rappelle que l'ordre de grandeur équivaut à peu près 200 emballages par an. On est donc un petit peu en retrait par rapport aux autres années mais c'est lié globalement à une situation industrielle. Ce n'est pas lié à notre outil dans l'établissement.

Quelques points de commentaire à propos de la partie résultats radioprotection et puis taux de fréquence, sécurité : pour nous, c'est une année en demi-teinte vis-à-vis de la sécurité dans la mesure où l'on s'était donné comme objectif d'avoir moins de six accidents avec arrêt pour nos salariés, sachant que le seul objectif qui vaille, bien évidemment, c'est zéro accident. Mais on s'est donné une cible opérationnelle à moins de six et on a malheureusement observé huit accidents avec arrêt. On a un sujet sur le site : la grande majorité de nos accidents ne sont pas liés à des situations de travail mais à des problèmes de déplacement. C'est-à-dire : chutes dans l'escalier, entorses en se déplaçant, etc. C'est un vrai sujet sur lequel on continue de travailler et c'est également l'un de nos axes de travail pour l'année 2023.

En termes de dosimétrie, on a toujours une dosimétrie maîtrisée, et ceci avec quand même des activités et des chantiers importants, que ce soit dans le démantèlement ou même dans les ateliers de vitrification, on a eu des travaux à faire dans l'environnement de l'évaporateur dans l'atelier de



vitrification. Et on maîtrise toujours notre dosimétrie avec une valeur moyenne du personnel surveillé qui est extrêmement faible : 0,15 millisievert par homme et par an à comparer à la limite, pour le public, qui se situe à 1 millisievert. On en a donc presque dix fois moins que la limite placée pour le public. On a vraiment une bonne maîtrise sur ce point. On nous pose souvent la question : quelle est la dosimétrie maximale ? Aujourd'hui, les doses maximales à l'établissement de La Hague se situent entre trois et quatre millisieverts. On est donc inférieur à la limite de six pour les catégories On a une parfaite maîtrise du sujet.

Ensuite, on a eu une année 2022 qui était... 2023 va connaître un jalon extrêmement important d'ici quelques semaines : la continuité des travaux de préparation et de mise en œuvre de nos nouveaux évaporateurs. S'agissant du projet NCPF T2... Je rappelle que les deux usines sont concernées mais pas forcément avec le même calendrier puisque l'on commence par mettre en service les nouveaux évaporateurs dans l'usine UP 3 et on mettra en service les nouveaux évaporateurs l'année prochaine dans l'usine UP 2- 800. Mais concernant l'usine UP 3, et c'est pourquoi a été arrêtée à partir de septembre, on a travaillé sur la préparation des raccordements, tous les essais ont été réalisés et se poursuivent en ce début 2023. J'y reviendrai tout à l'heure lorsque je parlerai du bilan. Je ne vais pas rebalayer ici tous les items. Mais aujourd'hui, on est aligné par rapport à notre programme sur ce chantier et c'est l'un des points importants que je souhaitais souligner ce matin. Vous le verrez, on a testé nos évaporateurs en acide et on a atteint les cadences que l'on souhaitait atteindre. Aujourd'hui, on est aligné sur le planning. Il nous reste quelques essais. On a eu également une inspection récente s'agissant de nos essais intéressant la sûreté dans le cadre de ce projet. On est donc aujourd'hui confiant.

Ensuite, à propos de R2 : R2 bénéficie aussi du retour d'expérience du chantier de T2 et, là encore, on est totalement aligné par rapport à notre planning, que ce soit dans la mise en service de la salle de conduite provisoire qui nous permet de conduire les nouveaux éléments pour les essais, ou que ce soient les essais en eau que l'on a commencés.

Du côté de l'entreposage des déchets vitrifiés : on l'avait exprimé l'année dernière, on a finalement mis en service tel que c'était prévu notre nouvelle fosse d'entreposage des déchets vitrifiés en cette fin d'année, c'est-à-dire le 2 novembre et conformément au planning du projet. C'est une

nouvelle capacité d'entreposage de 4000 conteneurs de verre et on verra que l'on a une nouvelle fosse en préparation dans le cadre de nos projets qui se poursuivent en 2023.

Nous travaillons également sur l'extension des entreposages de déchets compactés. Là aussi, c'est finalement dans la continuité de ce que j'ai pu vous montrer l'année dernière. On construit actuellement ce que l'on appelle l'extension EECC, entreposage des déchets compactés. On a réalisé un certain nombre de travaux sur le toit de l'entreposage parce que c'est une installation qui va venir se connecter à l'installation existante. On a terminé le génie civil. Alors, côté Gare, quand j'ai relu les transparents, je me suis dit que le terme Gare pouvait paraître un peu surprenant puisqu'il ne s'agit ni d'une gare de bus, ni... Dans l'installation, on a une gare de distribution. Si on appelle cela Gare, c'est parce qu'il va y avoir des chariots de transfert des conteneurs et il y a donc un moment où l'on doit redistribuer ces conteneurs, et c'est ce que l'on appelle la Gare.

On a commencé les réalisations de... On a construit pour essai chez le fournisseur des ponts de distribution qui nous permettent de redistribuer les conteneurs à partir d'un chariot dans les différentes alvéoles.

Et puis, on a travaillé sur l'existant, sur le dévoiement. Sur la terrasse, on commence à travailler sur le dévoiement des réseaux de ventilation puisque l'on va se connecter sur la ventilation existante. Il faut donc travailler sur la préparation des dévoiements de ces conduits de ventilation.

Il y a un projet que l'on avait exposé cette fois aussi dans cette instance : nous sommes amenés à mettre en service dans l'Établissement des entreposages de rebuts, de pastilles de combustible MOX, qui sont envoyés par notre usine de Melox. On avait annoncé ici la mise en service d'un entreposage dans le courant de l'année 2022. Cet entreposage a été mis en service au début du deuxième trimestre 2022, cette fois encore tel que prévu.

Vous pouvez constater que nos projets, nos jalons-projets, ont été respectés s'agissant des projets principaux l'année dernière.

Concernant le démantèlement, je me permettrai d'être très succinct. Nous avons fait une présentation assez détaillée lors de la dernière CLI et qui avait même fait l'objet ensuite de visites sur site pour certaines instances de presse locale. Simplement, je voulais vous dire que l'on a terminé à 40 % d'avancement sur le programme de démantèlement. On devait être à 38 % lorsque j'étais venu

dans cette instance à la fin de l'année. Et on a toujours un volume d'activité qui mobilise plus de 800 personnes s'agissant de l'activité de démantèlement.

L'année dernière est également une année avec un poids économique qui est extrêmement important. Voici quelques ordres de grandeur : ce sont 850 000 000 € d'euros d'achats au total pour l'ensemble du groupe Orano, dans la plateforme et pour tout ce qui concerne le Nord-ouest. Et il y a aujourd'hui un ancrage territorial qui est extrêmement important puisque nous réalisons plus de 70 %, même 74%, de nos achats en Normandie, ce qui prouve que l'on a vraiment un fort ancrage et que l'on est un acteur important de l'économie normande. Juste un chiffre et vous avez pu le voir : 850 000 000 € d'achats dont plus de 460 000 000 € pour l'ensemble du Groupe en termes d'investissement. Cela porte un certain nombre de sujets que j'ai pu évoquer tout à l'heure et des sujets que je pourrais évoquer concernant l'année 2023.

On a également eu une année qui était extrêmement dimensionnante en termes de recrutement. Globalement, pour le groupe Orano, ce sont plus de 300 CDI qui ont été contractés l'année dernière et il y a eu un volume d'heures de formation qui reste extrêmement conséquent, et un ordre de grandeur qui est aussi non négligeable pour tout ce qui est lié à l'environnement, la radioprotection, la sûreté et la sécurité, qui sont également notre cœur de valeurs.

Ensuite et à propos de l'année 2023 : forcément, on va retrouver une présentation qui est un peu en rebond par rapport à ce que je viens de vous donner. Vous voyez que l'on a l'ambition de traiter 975 tonnes de combustible avec, finalement, une année durant laquelle on aura aussi une interruption cette fois-ci de l'usine UP 2 – 800, dans les mêmes créneaux que ceux que l'on a connus pour UP 3. On a comme objectif de produire à peu près 750 CSD-V. On est dans la même volumétrie de conteneurs compacté et vous voyez que, forcément, notre volume d'emballages attendu est supérieur à celui de l'année dernière puisqu'il y a un certain nombre de reprises d'expédition depuis les CNPE qui est programmé.

A propos des NCPF, c'est vrai que je vais être sans doute un peu redondant mais on a travaillé, on avait vraiment des essais extrêmement importants en début d'année sur un certain nombre de raccordements de cuve. Comme je l'ai dit, on a validé la montée des cadences des évaporateurs. On avait réalisé 75 % à la fin de février des essais intéressants la sûreté. En ce moment, et

particulièrement en mars, on fait des essais sur les situations dégradées. Les équipes peuvent aussi être amenées à s'exercer sur les scénarios dégradés, c'est-à-dire des scénarios de perte d'un certain nombre de..., des scénarios de crise en somme, pour s'approprier l'équipement. La dernière étape, ce sera réellement le raccordement avec les solutions actives. Je rappelle que notre objectif est une mise en service de ces installations à la toute fin du mois de mars ou au tout début du mois d'avril, donc avec une reprise du cisailage à UP 3 à la fin du mois de mars ou au début d'avril. Aujourd'hui, on est sur notre trait de planning.

A propos de NCPF-R2, forcément, vous avez une montée en puissance du dispositif de réalisation des essais puisque l'on passe en régime de 2\*8 pour réaliser les essais en eau. C'est d'ailleurs aujourd'hui qu'il y a l'opération Chasse-vapeur. On a fait une communication plus réduite puisque l'on pensait que cela ferait plus de bruit que cela la dernière fois. On a quand même alerté la mairie. L'opération Chasse-vapeur, cela consiste à faire passer de la vapeur dans les tuyauteries et les équipements pour chasser des traces d'impureté ou de résidus métalliques. Cela peut créer forcément un peu de bruit ou l'émission s'approchant d'un jet de vapeurs. On avait fait l'exercice à T2 l'année dernière mais on avait vu que l'impact était finalement extrêmement limité. On a donc opéré avec une information plus limitée cette fois. Cela a lieu ce matin, je crois, entre 9 heure et 11 heures.

Ensuite, on va arrêter le cisailage en octobre tel que prévu et on va rincer les évaporateurs de R2. Et puis en décembre, comme pour UP 3, on commencera les opérations de raccordement. On a mis en service la fosse 50 mais on prépare déjà la fosse 60 dont l'objectif de mise en service se situe en 2027. On a donc déjà réalisé le génie civil. Maintenant, on travaille sur le montage des équipements parce qu'il faut forcément adjoindre à l'issue au génie civil des puits métalliques, des systèmes de ventilation. On attaque donc cette phase. Il y a une étape particulière : la pose du plancher intermédiaire, qui est en fond de fosse et qui permet d'assurer la ventilation des puits, la distribution de l'air pour ventiler les puits.

Concernant EECC, on poursuit le projet. On aura totalement terminé le génie civil et puis on continue les travaux sur les modifications de la ventilation dans le bâtiment existant, sur l'élévateur qui va devoir être utilisé durant les prochaines mises en service, mais sachant que la cible pour cet atelier, c'est une mise en service à la toute fin de l'année 2025. On va vous en reparler, moi ou un autre, durant les années qui viennent.

Côté entreposage des rebuts de combustible MOX : on a un deuxième entreposage – et on vous l'avait déjà expliqué – qui sera mis en service cette année. On a avancé sa construction cette année et il sera mis en service à la toute fin du premier trimestre de 2023 ou au tout début du deuxième trimestre de 2023. Et puis, on déposera – là aussi, on vous l'avait dit – il y aura trois entreposages, le dépôt d'un troisième dossier auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire dans le courant de l'année 2023, plutôt en fin d'année.

S'agissant du recrutement, on a toujours une dynamique dans laquelle on voit des ordres de grandeur qui sont assez similaires : 500 CDI et CDD l'année prochaine et pour l'ensemble du groupe Orano localement. Il y a toujours une politique d'alternance importante puisque ce sont 180 alternants que souhaite intégrer le Groupe en 2023. Voilà concernant les chiffres clés, les points d'étape des projets principaux, sachant que l'un des enjeux importants pour nous, et on l'a dit, c'est la mise en service des nouveaux évaporateurs. Et là, on touche au but dans les semaines qui viennent.

**M. le PRESIDENT.-** Merci, Monsieur VARIN. Est-ce qu'il y a des interventions ?

**M. VASTEL.-** Je voudrais intervenir sur les conteneurs de déchets vitrifiés et les alvéoles. Les conteneurs de déchets vitrifiés, il y en a globalement 600 qui sont fabriqués par an. On a vu que les alvéoles pouvaient en contenir 4 000. Si je fais le calcul, en six ans, l'alvéole est pleine. Cela signifie donc que tous les six ans à peu près, il va falloir reconstruire un bâtiment. Et si on se projette un peu plus loin, jusqu'en 2080, cela veut dire qu'il va falloir reconstruire neuf bâtiments pour les vitrifier et pour les compacter aussi. Cela signifie que, dans l'avenir, il y a 18 bâtiments à construire jusqu'en 2080 si tout va bien, si CIGEO s'ouvre, etc. On voit que l'on construit, que la poubelle s'agrandit et que tout reste ici. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela.

**M. VARIN.-** Je vous laisserai la responsabilité de la terminologie que vous utilisez. D'un point de vue industriel, tout cela est planifié. D'abord, concernant les compactés, on a une première extension qui est en cours de construction et ce sera un seul et unique autre bâtiment qui sera construit derrière. Et puis s'agissant des alvéoles, effectivement, on a à peu près tous les cinq ans une séquence de construction de nouvelles alvéoles. Mais c'est déjà prévu dans notre schéma directeur industriel et on a l'implantation en termes de foncier pour le réaliser. C'est donc déjà planifié.

**M. le PRESIDENT.-** Merci. D'autres interventions ? Oui, Monsieur rousselet ?

**M. ROUSSELET.-** Quand on regarde la situation – on ne va pas rééditer, mais on en parle tous les ans ces dernières années – finalement, il y a une espèce d'équilibre précaire qui existe encore du fait que, finalement, tout dysfonctionne à peu près partout. C'est-à-dire que, finalement, la saturation se retarde un peu mais pourquoi ? Parce que les réacteurs ont posé des quantités de problèmes durant l'année dernière et ils continuent d'en poser. Si on regarde la situation de ce matin, il y en a encore 19 qui sont à l'arrêt. Évidemment, le flux des arrivées est donc un peu inférieur à ce qu'il était avant. Mais si l'on regarde ce qui se passe un peu en aval : à propos de Melox, on nous avait dit « Non, non, mais ça y-est, c'est bon, ça va mieux ». Rappelez-vous, cela a été dit ici même. « Cela va mieux et cette année, en 2022, on va faire au minimum 70 tonnes ». Si on regarde les chiffres : 59. Cela ne représente même pas un tiers de la production théorique de la capacité de l'usine. Alors, on nous dit que cela ira encore mieux cette année mais on verra. Ce qui est certain, c'est que l'on nous promet toujours que cela va s'arranger. La réalité, c'est que cet équilibre-là continue de poser un problème. La preuve, c'est que l'on continue d'avoir un flux de rebuts et qui, aujourd'hui, continue d'être extrêmement important dans les remontées, sans avenir particulier pour le moment par rapport à tous ces rebuts. Je pense qu'il y a un vrai sujet sur le fait que tout cela continue quand même d'avoir des dysfonctionnements et que cet équilibre-là, finalement, pour le moment, il continue d'être bon an, mal an, à peu près correct tout simplement parce que cela dysfonctionne d'un bout à l'autre de la chaîne. Donc évidemment, concernant cet équilibre des flux de la filière, il faudra continuer de s'intéresser de très-très près à tout cela dans les années qui viennent, parce que, si on reprend... D'ailleurs, au passage, c'est l'IRSM qui avait fait un rapport sur l'équilibre du cycle et c'était extrêmement intéressant. On s'apercevait que, finalement, s'agissant de tous les plans qui avaient été faits à l'époque et qui étaient liés à ce que l'exploitant avait décalé, tout était faux. Si on prend le dernier rapport qui était extrêmement bien fait à propos de cet équilibre de l'ensemble de la filière, tout était faux. Pourquoi ? Ce n'était pas la faute de l'IRSN mais parce que tout ce qui avait été fourni par les exploitants débouchait sur des conclusions qui étaient complètement erronées concernant l'équilibre. C'est pourquoi j'invite tout le monde à encore bien regarder dans les mois qui viennent comment tout cela va s'arranger, ou pas, de manière que l'on ne se retrouve pas tous le bec dans l'eau sur ces questions-là, à propos à cet équilibre.

S'agissant de la question sur l'entreposage à sec, un dossier a été fait, a été déposé à l'ASN. Si j'ai bien compris, il n'a pas tout à fait été accepté. Il y avait des choses dont on va dire qu'elles n'étaient pas convaincantes. Ce serait bien que vous puissiez nous dire, exploitant et ASN, où l'on en est et comment on avance sur cette question-là. Puisque l'on a vu la publicité qui a été faite sur la première pierre et sur le lancement de la filière de fabrication Eagle, ce serait bien que l'on sache où nous en sommes s'agissant de ce projet d'entreposage à sec sur le site.

Ce serait intéressant de comprendre un petit point par rapport au recrutement : vous donnez des chiffres d'arrivée, est ce que l'on peut avoir en comparaison les chiffres de départ parce qu'évidemment, le seul indicateur, c'est l'équilibre ? Ce serait donc bien que l'on sache ce qu'il en est à propos de cet équilibre.

Dernier point : j'aimerais bien que l'ASN nous expose son point de vue sur cette question des extensions de l'entreposage de rebuts MOX, dans le sens où, quand même, on a vu une lettre de suite qui laissait apparaître que des choses qui étaient prévues n'avaient pas été faites dans les délais et avec un le rappel qu'il fallait absolument les faire. Il y avait un délai d'un mois qui était imparti. Maintenant, le mois est passé. Ce serait bien que l'on sache un peu où on en est et quel est le point de vue de l'ASN sur ces extensions de rebuts de MOX ? Merci.

**M. le PRESIDENT.-** Très bien. Avant l'intervention de M. HERLEM, je vais laisser M. VARIN et puis le représentant de l'ASN nous donner une réponse.

**M. VARIN.-** Tout d'abord, ce n'est pas que je veux éluder la question, mais je n'ai pas les chiffres de départ. Je ne les ai pas là. Si on parvient à les avoir avant la fin de cette séance, on les donnera mais je n'ai pas prévu cela.

Concernant la partie entreposage à sec : je rappelle aussi s'agissant de l'entreposage à sec, aujourd'hui, on travaille à la demande de notre client sur une deuxième parade, sachant que notre projet est de densifier les piscines. Je ne l'ai pas représenté ici, j'aurais pu également le mettre parce qu'e l'on continue dans ce projet, qu'il avance comme prévu, et on travaille sur la densification. Effectivement, on travaille sur un projet d'entreposage à sec mais on a globalement une deuxième parade, sachant que la densification, aujourd'hui, permettra de répondre aux besoins. Mais effectivement, on continue à travailler sur le dépôt d'un dossier d'entreposage à sec dans des

emballages TN EAGLE. Globalement, il y a à peu près 900 tonnes de combustibles qui seraient entreposées dans des TN EAGLE sur site. On continue donc à travailler sur ce projet mais je rappelle que c'est finalement un deuxième niveau de réponse, le premier étant la densification.

Ensuite, je voudrais quand même juste rappeler ceci : vous avez évoqué Melox. Melox avait effectivement une production de 50 tonnes en 2021, 60 tonnes en 2022. Au sein de Melox, nous avons déjà mis en œuvre la nouvelle poudre voie humide qui est fabriquée par une société de Westinghouse. Elle a donc été qualifiée et mise en service, et on voit déjà un progrès très net lié à la mise en service de cette poudre. Je rappelle qu'Orano se dote d'une installation également équivalente pour fournir de l'oxyde d'uranium pour faire le combustible MOX à Malvési et qu'aujourd'hui, Melox pourra mettre en œuvre cette poudre d'un point industriel à compter de 2024. Sur ce point, il y a également quelques jalons importants : on travaille aussi sur la maintenance au sein de Melox. Il y a plus de 90 %, 95 % de nos jalons de l'année 2022 qui ont été atteints concernant les améliorations de maintenance au sein de Melox. On a donc un plan d'action qui avance, qui avance comme prévu, y compris également sur la partie formation. On a aussi engagé un projet de doublement de certaines machines pour effectivement éviter d'avoir des goulots d'étranglement dans les lignes. Cela a donc été identifié et le projet avance.

Aujourd'hui, on voit que l'on a une montée en puissance de Melox. On a fait dix tonnes de plus l'année dernière. Cette année, on envisage, là aussi, d'augmenter la capacité, et tous nos jalons industriels d'amélioration de la maintenance ont été atteints l'année dernière, du moins la grande majorité. On est donc sur une pente positive. Je voulais quand même le rappeler.

Concernant la partie RBM, je crois que la dernière question ne m'était pas adressée.

**M. SIMON (ASN).**- Effectivement, elle était plutôt adressée à l'ASN. Pour revenir à votre premier point, le point sur l'entreposage à SEC. Effectivement, l'exploitant a déposé un premier dossier d'option de sûreté pour lequel il a été considéré qu'il n'était pas assez complet. L'exploitant a donc déposé un deuxième dossier. Enfin, c'est le même dossier, mais en plus complet. Il est en cours d'instruction.

L'exploitant vient de vous rappeler que la première parade, c'est la densification. J'ajouterai : que ce soit la densification ou l'entreposage à sec, ce sont exactement des parades et que cela a



donc bien une vocation limitée dans le temps et ce n'est absolument pas pérenne. C'est un sujet que l'on a déjà abordé ici.

Concernant l'extension, l'entreposage de rebuts MOX, je pense que vous parlez de l'inspection qui a eu lieu en début d'année. C'est cela. Cette inspection avait deux traits. Le premier, c'était observer si l'exploitant avait bien mis en œuvre ce qu'il avait indiqué dans son dossier pour le premier entreposage dont vous a parlé M. VARIN, et puis il s'agissait de regarder comment se déroulaient les travaux pour le deuxième entreposage en cours de construction. Le dossier d'autorisation de mise en service est donc en cours d'instruction par l'ASN.

Dans ce cadre-là, on a effectivement fait un certain nombre de constats. Ces constats sont liés - et puis cela a déjà été dit ici, donc je le rappelle – au fait que l'exploitant travaille dans un calendrier extrêmement contraint et que le fait de travailler dans ce calendrier extrêmement contraint induit des contraintes, des tensions, sur son fonctionnement et peut donc amener certains écarts avec ces modes opératoires. On a donc fait ...

**M. ROUSSELET.-** ... Si je comprends bien, vous excusez Orano pour ces retards, à propos de ces délais que vous aviez imposés et qu'ils n'ont pas tenu.

**M. SIMON (ASN).-** On n'excuse pas Orano. (Rires). On n'excuse pas Orano mais on précise seulement... Je ne voudrais pas paraphraser un ancien Premier ministre mais : expliquer, ce n'est pas forcément excuser. Nous avons fait des demandes et ces demandes sont instruites aussi dans le cadre de de l'autorisation de mise en service, et elles seront regardées dans ce cadre-là. Mais oui, on a fait de nombreux rappels sur le fait qu'ils travaillaient dans un cadre extrêmement contraint et que l'ASN souhaitait qu'il y ait une vision plus large des ordres de la gestion des entreposages pour justement éviter ce genre de situation et avoir une anticipation plus importante.

**M. le PRESIDENT.-** Très bien, merci d'autres interventions ? Oui pardon, Monsieur HERLEM, Allez-y !

**M. HERLEM.-** Mes questions concernent Santé et sécurité, les perspectives et les objectifs pour l'année prochaine. Concernant les huit accidents de travail avec arrêt, est-ce qu'il serait possible d'avoir le nombre de jours d'arrêts impactés par ces huit arrêts si vous les avez ? Et quelle est la typologie de ces accidents ?

**M. VARIN.-** Concernant la typologie, J'y ai déjà répondu tout à l'heure. La grande majorité des accidents, c'est dans le cadre des déplacements.

**M. HERLEM.-** Les déplacements ? Et est-ce que c'est lié à ...

**M. VARIN.-** Parfois, ce sont des accidents qui peuvent avoir effectivement des conséquences non négligeables. On a eu le cas de quelqu'un qui est tombé et qui est tombé sur son coude. Il a eu plusieurs semaines d'arrêt parce qu'il a fallu mettre une rotule. Enfin, je ne suis pas spécialiste mais ...

**M. HERLEM.-** ... Une orthèse.

**M. VARIN.-** Voilà, excusez-moi mais voilà, j'ai mes limites donc... (Rires). Et c'est pourquoi on travaille dessus parce que, là, je pense que l'on a peut-être fait une petite plaisanterie mais le sujet est important parce que, nous, ce que l'on veut faire comprendre aujourd'hui, c'est qu'il y a quelque chose qui est un peu paradoxal : Quand il y a du gel, on n'a pas d'accident parce que les gens font attention. On l'a observé, c'est factuel. Tandis que lorsqu'arrivent les situations les plus à risque – et pourtant, on sale - effectivement, tout le monde tient la rampe, tout le monde fait attention quand il y a du gel. Ensuite, quand ces situations ont disparu, les gens ne sentent plus le risque. En fait, c'est la perception du risque.

On fait donc beaucoup de campagnes. On a fait des campagnes avec des cascadeurs, c'est-à-dire que des cascadeurs sont venus sur le site pour montrer des chutes dans des escaliers, courir pour rattraper le bus et tomber. Ces gars sont doués parce qu'ils arrivent à tomber sans se blesser. Les gens ne savaient pas que c'étaient des cascadeurs. C'était pour essayer de faire prendre conscience que, quand je marche avec mon téléphone, que je cours, que je descends un escalier avec mon téléphone, que je ne regarde pas ce que je fais, je tombe. Et on leur montre les conséquences. Il y a des accidents de chute d'escalier qui peuvent même être mortels. On a fait toutes sortes de campagne, mais c'est quelque chose sur lequel il faut que l'on continue de travailler. Mais concernant la typologie des accidents, aujourd'hui, elle est majoritairement celle-là, et c'est encore le cas en ce début d'année.

**M. HERLEM.-** Je me rappelle la mise en service du site sans voiture. Pour avoir été affecté à ce moment-là au service santé sécurité d'Areva, la typologie est montée en flèche avec ce site sans

voiture et la majorité des accidents avaient lieu lors des déplacements et étaient accompagnés de longues périodes d'arrêt.

**M. VARIN.-** Les chutes ne sont pas là... Elles ne sont pas non plus forcément sur les sentiers mais elles ont lieu aussi dans ...

**M. HERLEM.-** ... Non, mais on les classait dans les accidents de la vie courante.

**M. VARIN.-** Voilà. Vous m'avez posé une question sur la typologie. Et à propos de la typologie, c'est majoritairement cela, avec des accidents qui ne sont pas sans conséquences. Il peut y avoir également de graves conséquences. On comptabilise aussi dans ces accidents des accidents qui ont lieu en mission. Par exemple, lorsque quelqu'un tombe dans le métro à Paris, on le comptabilise ici. Il faut le savoir puisque cela fait partie de nos statistiques. Ce type de cas s'est présenté l'année dernière avec un nombre de jours d'arrêt conséquent. En tout cas, c'est là un de nos axes de travail cette année.

**M. HERLEM.-** J'ai d'autres questions : à propos du taux de gravité qui est donc impacté par le nombre de jours d'arrêt, est-il constant par rapport aux autres années ?

**M. VARIN.-** Comme je vois que c'est votre sujet à chaque fois, je vous ferai une fiche spéciale.

**M. HERLEM.-** C'est gentil. Je vous remercie. Au niveau des objectifs, vous n'avez pas inscrit d'objectifs pour l'année 2023, mais je pense que ...

**M. VARIN.-** ... Concernant les objectifs, on l'a dit : aucun... pas plus de... Enfin globalement, c'est moins de six accidents avec arrêt sur l'année, c'est-à-dire 5 ...

**M. HERLEM.-** ... C'est donc un taux de fréquence inférieur à un ?

**M. VARIN.-** On vise à peu près inférieur à un, voilà, c'est cela, mais avec le nombre d'heures travaillées, étant donné que cela change, vous ne pouvez peut-être pas forcément être inférieur à un.

**M. HERLEM.-** Ça, c'est la cible mais l'objectif, c'est zéro.

**M. VARIN.-** Avant, c'était 0,2 par accident mais cela a un petit peu évolué, si c'était là votre souvenir.

**M. HERLEM.-** Et s'agissant des heures de formation ? Je voudrais aussi revenir aussi sur les heures de formation. Il y a une partie, une grosse partie, des heures de formation qui sont dédiées à la sécurité, la santé, sécurité. Il y a une grosse partie aussi qui est obligatoire, c'est-à-dire les formations initiales et (inaudible) ...

**M. VARIN.-** ... Dans ce volume-là, il y a des formations obligatoires.

**M. HERLEM.-** Il y a beaucoup de formation. Dans les 236 000 heures de formation, une très grosse partie, c'est de l'obligatoire.

**M. VARIN.-** il y a une grande partie, c'est obligatoire mais il y en a d'autres qui ne le sont pas.

**M. HERLEM.-** Oui, bien sûr.

**M. VARIN.-** Notre activité est cadrée par des formations liées à la sûreté – sécurité qui sont obligatoires mais en sûreté, Il y a beaucoup de formations qui relèvent de nos propres initiatives sûreté.

**M. le PRESIDENT.-** Très bien, merci. M. VASTEL voulait intervenir avant.

**M. VASTEL.-** Il y a deux choses sur lesquelles je souhaitais intervenir : à propos des rebuts de MOX qui arrivent, vont-ils repartir ou vont-ils rester ? C'est la question que je me pose.

Deuxième question : on est dans les perspectives pour l'année 2023, donc au niveau du parc aux Ajoncs, il ne se passe rien puisqu'on n'en a pas entendu parler pour 2023.

**M. VARIN.-** D'abord, il y avait un point qui était prévu ce matin, je crois, qui était la présentation de l'avis de l'IRSN mais l'IRSN ne peut pas être présent. Concernant le sujet du parc aux Ajoncs, je pense que l'on fera un point à la CLI du mois de juin.

**M. le PRESIDENT.-** Je vous le confirme.

**M. VARIN.-** Je pense que ce sera l'occasion de discuter de façon plus complète. Il y aura l'IRSN, donc autant le faire lorsque tous les acteurs sont présents. C'était là votre question sur le parc aux Ajoncs.

Concernant les rebus, aujourd'hui : on les entrepose sur le site et on a dans l'établissement de La Hague une installation qui s'appelle l'URP, qui nous permet finalement de redissoudre un certain nombre de plutonium ou de rebuts. On a donc une installation à La Hague.

**M. SIMON (ASN).**- Juste quelques mots sur le parc aux Ajoncs : l'avis de l'IRSN est public et L'IRSN en parlera, je pense, à la prochaine CLI mais il y a certain nombre de recommandations qui ont été émises, qui ont été prises en compte par l'exploitant, et donc l'instruction est en cours du côté ASN concernant le reste des recommandations et leur prise en compte par l'exploitant ou dans le cadre d'une prescription.

**M. ROUSSELET.**- Il faut donc absolument garder l'IRSN !

**Mme GAUTHIER (IRSN).**- Excusez-moi, mais pour préciser : au sujet de l'avis du parc aux Ajoncs, il y a plusieurs services et le service qui s'occupe du démantèlement et qui produit l'avis sur le parc aux Ajoncs ne pouvait pas être présent aujourd'hui. Ils seront bien là la semaine prochaine. Nous faisons aussi partie de l'IRSN toutes les deux et on exerce plus dans le domaine de l'expertise sur les sujets INB 116 et 117. Mais nos collègues seront présents la prochaine fois.

**M. le PRESIDENT.**- Très bien. Il y avait une question là-haut, excusez-moi, oui ?

**M. PERROTTE.**- Bonjour, je suis élu à La Hague. J'ai trois questions. La première concerne le recrutement : vous dites lancer une grosse vague de recrutement avec beaucoup de formations. Est-ce que l'on pourrait avoir la moyenne d'âge de vos effectifs parce que, forcément, cela peut laisser craindre aussi un manque ou une perte, un manque de transmission et une perte de connaissance aussi sur les équipes. Parce que si la moyenne d'âge baisse, cela laisse un peu craindre cette perte de connaissance.

Après réflexion, on voit qu'il y a beaucoup de créations de bâtiments, comme le disait M. ROUSSELET tout à l'heure. Et au niveau des entreposages, on peut aussi se poser la question à un moment si l'entreposage ne se transformera pas en stockage. Concernant ce point, c'est forcément d'un point de vue extérieur à votre domaine et en tant qu'élu que cela entraîne des interrogations.

Et puis également, une dernière question concernant votre projet d'évacuation du Montropé et des 400 000 mètres cubes que vous devez sortir à l'extérieur du site : on en entend plus

parler également et, forcément, cela risque d'impacter aussi la vie locale, et notamment en termes de transports sur notre réseau routier. Merci.

**M. VARIN.-** A propos de l'âge moyen, ce que je comprends, c'est que prochaine fois, il faudra que je fasse une présentation plus globale sur les chiffres, les RRH. En général, lorsque je communique des informations, je veux en être certain et vous comprendrez que je suis plus un homme de sûreté. Je vous ai donné quelques ordres de grandeur comme je l'ai fait les années précédentes. Très clairement, on a effectivement une logique de recrutement parce que l'on a aussi des départs. C'est donc quelque chose qui s'inscrit dans le renouvellement de nos équipes. Cela étant, vous dire exactement comment est entrée notre pyramide aujourd'hui, je ne pourrais pas vous le dire ce matin. Ce que je propose, c'est qu'on le note et puis qu'à la prochaine séance, je vous apporte les éléments.

Concernant la question que vous avez posée sur le Montropé, cela fait partie du plan associé au projet de piscine EDF. Bien évidemment, tout ce qui concerne l'évacuation, on en a déjà parlé dans cette instance à d'autres reprises. De manière plus générale, est liée à ce projet tout ce qui concerne la circulation des gros engins, des engins un peu lourds, et cela passera déjà par le site puisqu'il y avait toute une... Si c'est là l'une des questions, qu'il s'agissait de dire que cela pouvait gêner, en particulier au niveau du rond-point des chèvres, le sujet circulation a été travaillé depuis et pourra être représenté dans le cadre de ce projet et dans d'autres instances. On fera passer les camions par le site de La Hague et non pas par le rond-point des Chèvres. Ils passeront par notre futur point d'accès, qui va être réactivé, qui est le PP-1. Pour ceux qui connaissent le site, on rentre par le PPA-2 aujourd'hui. Je n'ai pas de plan avec moi puisque je l'avais présenté la dernière fois. Il y avait un point d'accès, le PP-1, qui avait été neutralisé et désactivé. Désormais, on le réactualise et cela va devenir notre point d'accès principal, et c'est par là que cela rentrera. Devant ce PP1, pour ceux qui s'en souviennent, y a une zone qui nous permet d'avoir également une aire de parking et qui permet aussi d'éviter d'avoir une emprise sur la route.

**M. le PRESIDENT.-** Merci, Monsieur VARIN. D'autres interrogations, d'autres questions, d'autres interventions ? je n'en vois pas. Très bien.

## **6- GESTION DE LA MAITRISE DE LA PERENNITE DES INSTALLATION DU SITE DE LA HAGUE. (Exploitant et ASN)**

**M. le PRESIDENT.-** Nous allons donc passer au point suivant, le point N°6. C'est un point qui avait été reporté lors de la dernière CLI et qui concerne la gestion de la maîtrise de la pérennité des installations du site de La Hague. Et comme on ne s'en lasse pas, je vais laisser M. Varin prendre la parole.

**M. VARIN.-** Concernant la partie pérennité, c'était une présentation que l'on avait prévu la dernière fois. Il s'agissait de vous présenter les principes d'organisation et la manière dont on gère la pérennité dans le site de La Hague.

On a un plan d'action qui est un plan d'action décliné en quatre axes. Il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des équipements, en particulier des équipements critiques. J'expliquerai un peu plus tout à l'heure ce en quoi cela consiste. Il s'agit de renforcer aussi la centralisation de la surveillance, c'est-à-dire : comment, aujourd'hui, je mets en place des dispositifs qui nous permettent de suivre, avec des systèmes d'alerte, un certain nombre de paramètres du procédé pour vérifier que le procédé soit cohérent par rapport aux mécanismes d'endommagement et de vieillissement qui avaient été identifiés à l'origine.

Même si je ne pourrai pas être exhaustif ce matin, forcément, on travaille sur quelques exemples. On travaille sur des moyens d'investigation et de réparation et on fait régulièrement des premières...Et c'est bien parce qu'on est capable, grâce à l'appui de notre ingénierie, en particulier le HRB à Beaumont, de travailler sur des dispositifs qui sont très innovants et qui nous permettent de faire des réparations ou des changements dans des environnements parfois difficiles. Et puis bien évidemment, dans cette boucle-là, on pilote des plans d'action de sécurisation sur le moyen et long terme. Ce sont là les principes.

Si on regarde la suite, finalement, qu'est-ce que l'on doit prendre en compte dans notre gestion de la pérennité du site ? On doit prendre aussi prendre en compte l'obsolescence réglementaire. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire que vos équipements, lorsqu'ils ont été fabriqués, quand ils ont été construits, installés, ils pouvaient répondre à certaines normes du moment. Et puis, les normes peuvent évoluer. On l'a vu s'agissant des équipements sous pression, les ESPN, pour

lesquels il a fallu que l'on mette en œuvre un nouveau plan répondant à la réglementation, et cela peut potentiellement avoir des impacts sur les équipements en place. En tout cas, cela peut en avoir en termes de contrôles périodiques et pour répondre à la réglementation. On doit également surveiller tout ce qui est dégradation du procédé chimique parce que, lié au procédé chimique, vous pouvez rencontrer des phénomènes de dépôt, de bouchage. Cela aussi, il faut donc qu'on le place sous surveillance. Vous pouvez avoir des défaillances mécaniques. Alors ici, on a listé quelques exemples mais ils peuvent être liés à de la corrosion, sachant que la corrosion a aussi un lien avec la chimie. Cela peut être de l'usure parce que c'est de la fatigue. C'est-à-dire que vous avez des équipements qui ont des cycles thermiques différents et on peut donc rencontrer de la fatigue. Cela peut être de l'érosion. Pourquoi ? Parce que vous avez des particules solides qui passent dans les équipements et vous pouvez finalement avoir de l'érosion de vos équipements. Et puis vous avez des équipements qui peuvent être sensibles à l'irradiation. Concernant la dégradation chimique, et je l'ai déjà un peu évoquée, elle peut avoir un impact sur la tenue mécanique.

On doit également gérer tout ce qui concerne l'obsolescence puisque, forcément, nos usines ont été fabriquées et construites à une certaine époque et il faut donc que l'on vérifie que pour nos composants, pour nos équipements, on soit toujours en capacité de les remplacer. On a donc une veille sur l'obsolescence technologique et je vous expliquerai tout à l'heure comment on s'y prend. Et puis, il faut que l'on surveille aussi l'évolution des moyens et, par exemple, l'une des façons de gérer la pérennité, c'est ce que l'on fait aujourd'hui sur la conduite puisque vous savez que l'on a un grand projet de refonte des outils de conduite avec la centralisation, salle de conduite UP 3, de l'ensemble des deux usines.

Slide suivant : c'est une façon de réexpliquer ce que je viens de présenter. Notre plan d'action porte sur quatre axes, sachant que, pour le premier axe, il s'agit d'identifier les équipements importants pour la sûreté ou sensibles pour la production. Cela nécessite donc de faire des analyses de risques. Et vous verrez que cela concerne un nombre d'équipements important. On procède à des analyses de risques sous forme de ce que l'on appelle (?). Ce sont des outils qui nous permettent de chiffrer le risque associé à un équipement à la fois au regard de ces modalités d'utilisation, du Rex que l'on en a et, finalement, de son importance dans le procédé. Lorsque l'on fait cela, on va viser des équipements procédés et quand je dis équipement procédé, je parle, par exemple, des cuves en



particulier, des équipements comme le dissolvant, les colonnes qui permettent de faire la séparation. On va faire des études spécifiques sur les tuyauteries parce que tous ces équipements sont reliés par des tuyauteries. Il s'agit également des tuyauteries qui sortent par exemple des évaporateurs. On peut avoir des conditions d'acidité ou de températures spécifiques. On a donc identifié des modèles pour essayer d'identifier des lignes que l'on doit mettre sous contrôle de façon plus spécifique. Et forcément, ces équipements et ces installations sont reliés par des câbles électriques, par des tuyauteries vapeur, par des tuyauteries réactives. Il faut donc également traiter tout ce qui relève des moyens communs. Et puis au-delà de ces analyses qui sont faites en amont et que l'on anime, on a mis en place ce que l'on appelle des comités pérennité au sein de nos unités opérationnelles qui, régulièrement, s'ils ont détecté une défaillance, alimentent en fait tout un système, ce que l'on appelle système de menace, et qui nous prévient « on a détecté tel ou tel mécanisme ». Et dans ce cas, on l'étudie et on l'intègre dans notre démarche plus globale. L'enjeu étant d'identifier précisément tous les mécanismes du vieillissement de tous les équipements pour se dire : le mécanisme conçu à l'origine l'était avec telle température, telle acidité et je regarde si, au bout de dix ou vingt ans, je vais faire des mesures pour voir si mon mécanisme de vieillissement est cohérent avec les conditions initiales qui avaient été envisagées. Et puis si ce n'est pas le cas, et on l'a vu pour les évaporateurs, eh bien soit je répare, soit je remplace. C'est cela la logique. Il s'agit d'identifier les mécanismes, être capable de les mesurer in situ pour vérifier que le mécanisme d'origine est bien celui qui s'applique. Et si on voit des évolutions, il va falloir réparer ou remplacer. C'est là la logique.

Pour faire cela, forcément, il faut que vous ayez également développé tout un système d'enregistrement des paramètres procédé. Et c'est ce que l'on a développé : l'application KAZEM que l'on développe et que l'on déploie largement aujourd'hui dans l'établissement, qui permet d'enregistrer toutes sortes de paramètres, des débits, des températures, des couples sur des moteurs et ainsi de suite, pour vérifier si l'on a une tendance ou si c'est stable, vérifier si cela dérive, et se placer des seuils d'alarme pour se dire : tiens, je ne suis pas dans la gamme attendue, alors je procède à des investigations. Est-ce clair pour vous ? Et puis, à l'issue de tout ce cycle, lorsque j'ai identifié que mon équipement vieillit tel que c'est prévu, je n'ai donc pas d'action particulière et alors j'exprime ma conformité. Ou bien je me dis : finalement, je n'ai pas les modalités de surveillance suffisante pour mon équipement et, dans ce cas, il faut que je renforce sa surveillance. Je vais alors ajouter des

capteurs, je vais ajouter des investigations à chaque arrêt de maintenance. Et puis parfois, on s'aperçoit qu'il faut réparer ou qu'il faut remplacer. C'est réellement notre logique aujourd'hui : j'identifie les équipements sensibles, je les identifie en termes de vieillissement et je les place sous surveillance.

Quelques chiffres parce que l'usine, c'est quand même un monstre industriel. Globalement, aujourd'hui, cela équivaut à 7 000 équipements procédé qui ont été analysés avec cette méthode d'identification des risques. On a également analysé plus de 3500 organes de transfert. Les organes de transfert, ce sont des équipements que l'on appelle des Air-lift ou des éjecteurs et qui nous permettent de transférer des solutions d'une cuve à une autre, par exemple, ou de faire des prises d'échantillons. Dans ce cas-là aussi, on regarde les risques de bouchage ou de corrosion. Et puis on a analysé plus de 6000 tuyauteries pour identifier celles qui pouvaient être à risque et que l'on devait placer sous surveillance. Et puis, il y a tout ce qui est réseaux communs, je l'ai dit tout à l'heure, réseaux vapeur, réactifs, eau glacée, eau de refroidissement, mais aussi les câbles électriques. Vous avez en fait des (?) avec les câbles électriques qui permettent de relier les différents ateliers. On a également regardé quels mécanismes du vieillissement pouvaient exister sur les câbles électriques, en fonction de leur condition : sont-ils situés à l'extérieur, sont-ils protégés, sont-ils situés dans une ambiance humide ? Tout cela a été travaillé et cela fait l'objet d'un plan dit de « Pérennité » qui nous permet en permanence de vérifier et de détecter d'éventuels défauts.

Alors tout cela, finalement, abouti à avoir plus de... Vous savez que l'on a une équipe, une Direction des programmes qui gère tous les projets. Aujourd'hui, vous avez plus de 200 projets qui gèrent la pérennité mais ces 200 projets n'ont pas tous la même taille. Vous avez des projets comme NCPF qui sont des projets à plusieurs centaines de millions d'euros, puis vous avez des projets plus limités qui vont gérer des sujets de pérennité, par exemple, un robot qui permet de contrôler la non-contamination des conteneurs de déchets compactés. Il y a 200 projets qui n'ont pas la même taille mais qui, aujourd'hui, représentent à peu près 150 000 000 € dédiés à la pérennité. Vous avez ici une trentaine de personnes qui, au sein de l'Établissement – mais après, on s'appuie sur l'ingénierie – qui va suivre et piloter la démarche conformité/pérennité. Est-ce clair jusqu'à présent ?

Ensuite, j'ai parlé tout à l'heure de signaux que l'on suivait. Je suis désolé parce qu'il y a un acronyme. Vous savez qu'au titre de la réglementation, on a des équipements dits importants pour la

protection que l'on met sous contrôle et que l'on vérifie au titre de nos réexamens de sûreté. Aujourd'hui, on a mis en place tout un suivi de températures et d'acidité sur plus de 200 équipements pour vérifier que, sur ces équipements très spécifiques, on soit bien dans le domaine de maîtrise du vieillissement. Aujourd'hui, on a 2300 – j'ai revérifié, on en a même encore ajouté récemment – donc ce sont plutôt 2700 paramètres au total qui sont suivis en exploitation au titre de la maîtrise de la pérennité. Et on s'est équipé voici à peu près trois ans – et maintenant, notre base a été complétée – d'un outil qui est aujourd'hui proposé par Westinghouse, qui nous permet de suivre les risques d'obsolescence sur plein d'articles et plein de composants. Pourquoi ? Parce que chaque industriel, qu'il soit fournisseur ou qu'il soit industriel, lorsqu'il est confronté à un problème d'obsolescence, il le place dans cette base, ce qui nous permet d'avoir accès à de l'information en ligne sur, soit des fournisseurs qui ne seront plus en capacité d'ici quelques temps de produire tel équipement, ou d'autres industriels qui auraient été confrontés à une alerte d'obsolescence. Cela nous permet d'être en veille permanente. Ce sont donc plus de 20 000 articles aujourd'hui qui sont suivis au titre de cette base.

On a développé toutes sortes de techniques. Ici, mon objectif n'est pas d'être exhaustif parce qu'on ne saurait pas l'être mais il s'agit de vous apporter quelques illustrations. L'un des exemples récents, c'est le drone. On a développé des drones que l'on est capable d'introduire en zone 4, donc une zone inaccessible aux personnels. Ils déploient leurs ailes, si je puis dire, dans la zone 4 et, ensuite, soit on peut faire de l'inspection vidéo, soit on peut aller au contact de tuyauteries pour faire des mesures d'épaisseur. C'est-à-dire qu'ils sont équipés de capteurs pour aller faire au contact et on a fait les essais à la toute fin de 2022, essais couronnés de succès. On a développé toutes sortes de systèmes – alors, ce schéma n'est peut-être pas très explicite – qui nous permettent d'aller dans des tuyauteries au contact des évaporateurs – et les nouveaux évaporateurs ont été conçus pour avoir beaucoup plus de zones inspectables – ce qui nous permet d'aller au contact des évaporateurs pour mesurer les épaisseurs. C'est-à-dire que dire que les personnels sont à l'extérieur de la zone et on a introduit des capteurs via des tuyauteries sur plusieurs mètres pour aller au contact. Ce sont des capteurs à ultrasons. On est également en train de développer des techniques pour recharger par plasma des équipements, par exemple lorsqu'il y a eu de l'érosion métallique. Cela peut s'appliquer dans des boîtes à gants en particulier. On a également développé des robots, des drones marcheurs,

pour aller faire des investigations dans des zones 4. On a aussi développé des mâts ou des bras modulaires ou encore des bras télescopiques qui nous permettent là aussi de les rentrer en zone. Et plutôt que de mettre des échafaudages lorsque des équipements mesurent plusieurs mètres, on déploie juste le mât et, sur le mât, soit on met une caméra, soit des capteurs, soit des systèmes de mesure. Et puis, on a également développé récemment ce que l'on appelle des colliers ultrasons. Cela pourrait permettre de simplifier ce que l'on fait en termes de radiographie sur les soudures. Il peut y avoir des colliers autour des soudures pour faire des mesures d'épaisseur ultrasons. C'était juste pour vous donner un panorama de tout ce que l'on est amené à développer pour justement maîtriser et caractériser nos équipements.

Et je finirai – parce que, là aussi, on ne peut pas être exhaustif – par quelques réalisations importantes. Celle-ci a été faite dans le courant de l'année 2021. Dans l'Établissement, après que l'on a cisailé les combustibles, on récupère d'un côté la matière en solution. Et les coques, le résiduel métallique, il faut d'abord le rincer avant de pouvoir globalement le compacter. On a ce que l'on appelle un rinceur à coques. En fait, c'est un système que l'on fait tourner, un peu à la manière d'une hélice, et les coques remontent dans l'hélice pour se faire rincer. Et forcément, le système mécanique qui permet d'assurer cette rotation, quant à lui, il est piloté dans une zone qui est accessible par le personnel. En revanche, l'axe qui permet la rotation est quant à lui inaccessible et il communique avec une zone inaccessible aux personnels. Grâce aux mesures que l'on a réalisées et aux efforts que l'on a mesurés sur le système, on avait observé qu'il y avait un affaissement progressif. Grâce à toute la modélisation que l'on a pu faire en amont, on a donc été en capacité de changer cette traversée en 2021 et donc maintenant, on a un mode opératoire qui nous permettra d'intervenir dans l'autre usine si on en avait besoin et ceci, parce qu'on l'a déjà fait. C'était une première. Et puis une autre opération importante – mais je n'étais pas encore présent à la CLI quand elle a été présentée – c'est quand on a changé la roue du dissolvant. Cela a déjà été présenté ici, je ne vais donc pas... Mais vous voyez ainsi tous les moyens que l'on avait pu développer à l'époque avec la réalité virtuelle et c'est ce que l'on développe aussi pour d'autres nouvelles opérations. Récemment, on a réparé le rinceur acide à T1. On l'avait présenté ici puisqu'il avait effectivement présenté un défaut, défaut que l'on avait réparé avec du polymère dans un premier temps. Cette fois, on a fait la réparation définitive. Récemment, on

a été capable d'aller faire une soudure en zone inaccessible grâce à la modélisation que l'on met en œuvre et au maquettage que l'on réalise en amont.

En résumé, ce que je voulais exprimer à propos de toute notre démarche pérennité, c'est que notre enjeu, c'est de travailler sur l'outil industriel, de le maintenir jusqu'à 2040, voire au-delà, et c'est bien ce que l'on étudie aujourd'hui. Et pour ce faire, on a mis en place une organisation et des moyens dédiés qui nous permettent d'être en anticipation et de détecter d'éventuelles évolutions pour préparer les réparations ou les changements. Et vous voyez que le nombre d'équipements concernés et surveillés est conséquent.

**M. le PRESIDENT.-** Merci, Monsieur Varin. Avant de passer aux questions, je laisse la parole à l'ASN.

**M. SIMON ASN.-** Je souhaite juste dire qu'effectivement la démarche concernant la pérennité des installations, examens de conformité et vieillissement, est une démarche extrêmement importante, comme l'a dit M. VARIN, à la fois pour maintenir l'outil industriel, mais surtout pour la sûreté des installations. C'est donc quelque chose que l'ASN regarde avec beaucoup de détail. On va regarder à la fois la démarche en elle-même dans le cadre des réexamens, c'est-à-dire que l'on va interroger la pertinence, par exemple, de l'échantillon qui est pris par l'exploitant puisque, comme vous l'a dit M. VARIN, il y a un échantillon particulier qui est suivi. Cet échantillon doit être représentatif des équipements qui sont observés dans les ateliers. On peut également regarder des choses comme l'outil KACEM qui vous a été présenté par M. VARIN, outil de suivi des tendances avec des seuils. Je note avec intérêt qu'Orano va aller vers le suivi de tendances qui était quelque chose qui n'était pas forcément indiqué aujourd'hui.

Et au-delà de ce scope qui est étudié dans le cadre des réexamens mais c'est aussi vu dans le cadre d'inspections, donc les inspections classiques que l'on peut mener sur le site. Et puis on regarde aussi ce genre de choses à travers de nouvelles inspections que l'on est en train de mettre en œuvre, à la fois des inspections fournisseurs pour aller voir comment cela se passe du côté des fournisseurs d'Orano dans le cadre des remplacements d'équipements et puis, également, la mise en œuvre effective des remplacements. Dans notre jargon, on appelle cela des inspections chantier. On

est donc en train de mettre en place également des inspections chantier, dédiées côté ASN, pour aller voir in situ le remplacement de ces équipements.

**M. le PRESIDENT.-** Très bien. Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur VASTEL ?

**M. VASTEL.-** Je voulais intervenir parce qu'on a vu qu'il y avait eu des éléments importants qui avaient été changés. Il y a la roue et quant aux évaporateurs, c'est en cours de changement. On voit qu'il y a beaucoup de tuyaux, d'appareils, dans toute cette chaîne de vitrification. Enfin, c'est très complexe. Il y a des choses que l'on peut changer. Vous avez parlé d'éléments critiques qui sont sous surveillance. La question que je me suis posée : il y a des éléments qui sont quand même importants dans toute cette chaîne, le dissolvant, l'évaporateur et puis il y en a d'autres que je ne connais pas, sommes-nous dans le même cas de figure que celui d'une centrale nucléaire, centrale nucléaire dans laquelle on peut tout remplacer sauf la cuve ? N'existe-t-il pas des éléments que l'on ne pourra pas remplacer si un jour ils étaient usés ?

**M. VARIN.-** Aujourd'hui, la logique concernant certains équipements serait plutôt de les réparer. Certains sont plus difficiles à remplacer que d'autres, la cuve du dissolvant par exemple, la roue... Mais tout ce que l'on développe, c'est notre capacité à réparer puisqu'en fait, ce que l'on observe, ce sont plutôt des défauts locaux que des défauts généralisés. C'est pourquoi, sur les équipements qui sont plus difficiles à atteindre, il s'agit plutôt de notre capacité à faire des opérations locales – et c'est ce que l'on a fait récemment sur le rinceur acide. Je rappelle que ce que l'on est allé réparer représente presque la taille d'une tête d'épingle. On l'a détecté à très faible niveau et c'est cela que l'on a été capable de réparer. Les équipements que l'on sait remplacer... Il y a des évaporateurs que l'on sait remplacer et qui sont même accessibles. On a identifié certains réchauffeurs ou évaporateurs qui traitent des fluents faiblement actifs que l'on saura réparer. On sait qu'on devra le faire d'ici 2040 et on saura les changer. Il y en a d'autres pour qui c'est plus difficile et, là, c'est plutôt la technique de la réparation que l'on développe. C'est pourquoi j'évoquais tout à l'heure, peut-être de façon un peu rapide, que notre enjeu est aussi d'être en capacité de faire du soudage à distance par exemple. Et c'est vraiment cela : il s'agit d'aller rapporter de la matière, soit des tôles, soit faire des points de soudure mais le faire à distance. C'est l'un de nos enjeux. Remplacement d'un côté, réparation de l'autre.

**M. le PRESIDENT.-** Merci, Monsieur VARIN. D'autres interventions ? Oui, Monsieur Rousselet.

**M. ROUSSELET.-** Je crois qu'il y a un maître-mot dans tout cela, c'est anticipation. Or, les dernières années, il me semble que l'on a eu quand même beaucoup d'exemples où l'on s'est retrouvé dans des situations que je pourrais qualifier de situations de crise, liées au fait qu'il n'y a pas d'anticipation. Alors, est-ce que tout cela a été mis en place après ? Et si oui, cela semble un système très vertueux, efficace, cependant c'est vrai que l'on peut se poser la question. Cela signifierait qu'en théorie, s'agissant de l'histoire des évaporateurs, on ne devrait plus l'avoir puisque, par avance, on ne pourrait pas se retrouver dans la situation d'urgence. On se rappelle quand même la décision de l'ASN à un moment donné lorsqu'elle a dit : là, ça coince, il va falloir les remplacer, sinon on arrête. Il s'agirait d'éviter d'en arriver à ces situations-là, par exemple, le pompage dans les moulinets. Il existe plein de petits exemples comme celui-là. Il y a donc vraiment une question sur l'anticipation.

Et il y a évidemment un critère qui n'est pas intégré dans la revue technique : c'est la question financière. C'est-à-dire, est-ce que vous regardez aussi comment tout cela est géré dans le temps pour ne pas se retrouver dans des circonstances où l'on serait amené à dire : on va plutôt reporter parce que l'on sait aussi que vous avez – même si je sais que ce n'est pas votre cas personnel – des services financiers qui peuvent dire que cela peut peut-être attendre l'année prochaine parce c'est moins urgent que telle ou telle autre chose. Il y a donc ce critère financier qui m'interroge.

Et puis il y a également le critère concernant l'intégration du personnel. Moi, je me souviens parfaitement bien les alertes syndicales sur les évaporateurs et qui étaient faites bien avant que n'intervienne la décision de l'ASN. Cela veut dire que se pose la question suivante : comment les structures – enfin, l'ex CHS – sont-elles entendues, elles-aussi, par rapport aux alertes qu'elles vont pouvoir donner et parce qu'il n'y a personne qui ne connaisse mieux l'installation que l'agent lui-même ? Comment est-ce entendu dans ce système-là ? Parce que c'est là un système qui me semble évidemment performant – on voit comment cela opère – mais à quel moment se situe cette intégration du personnel parce que cela me semble extrêmement important.

J'en reviens au mot « Anticipation » : comment fait-on pour écouter les sons qui vont venir, non pas simplement de la machine, mais du personnel qui utilise ces machines tous les jours ? Comment va-t-on éviter de se retrouver dans des circonstances de gestion globale, de saturation, dans des

problèmes dus à des circonstances à cause desquelles on se retrouve à devoir gérer des situations de crise, et parce que cela n'aurait pas été anticipé ? On a un bel outil mais, maintenant, comment tout cela s'articule-t-il ? Je m'interroge à ce sujet.

**M. VARIN.-** Il y a différents niveaux dans votre intervention. Je pense que vous l'avez quand même compris, aujourd'hui, on a une organisation qui est totalement intégrée. C'est-à-dire que l'on a des équipes conformité/vieillessement qui font partie de la Direction de maîtrise des risques. D'ailleurs récemment, dans l'organisation, on avait un pôle qui s'occupait de la pérennité et l'autre qui s'occupait de conformité/vieillessement, (inaudible) examen et on a réuni tout cela dans la même structure avec les équipes qui suivent, tout ce qui concerne le suivi des ESP ou des ESP, pour que l'on ait une vision globale sur la pérennité et la conformité. L'organisation est donc intégrée.

S'agissant de l'aspect financier, heureusement pour nous, on ne pilote pas à l'année, donc notre vision, notre trajectoire financière, elles intègrent cette vision pérennité avec un estimatif des volumétries d'investissement associées à la pérennité. On a un industriel responsable, donc nous, notre outil, on doit le faire tourner. On a des échéances et donc on s'inscrit sur le long terme et on inscrit une programmation financière qui est cohérente avec ce que l'on a pu identifier de notre côté comme étant le projet de pérennité et, forcément, en prenant des marges puisqu'il faut que l'on intègre d'éventuels aléas.

Concernant notre capacité à anticiper : je rappelle quand même à propos des évaporateurs que l'on est en train de changer maintenant, que l'on avait détecté les évolutions d'épaisseur au début des années 2010, lors des démarches conformité/vieillessement. Ce que l'on fait en 2022, cela a plus de dix ans en termes de détection. On est quand même aussi dans la capacité d'avoir une organisation qui se donne du temps. Cela étant dit, il y a des phénomènes que l'on a pu détecter un peu tardivement, comme la roue de R 1, mais on fait aussi du retour d'expérience. C'est-à-dire que ce que l'on a vu pour R 1, forcément, renforce nos moyens d'investigation pour T1, pour vérifier que l'on n'aura pas le même problème. On a donc une organisation intégrée qui gère l'anticipation et qui s'inscrit dans le long terme d'un point de vue technique et financier.

Ensuite et à propos de l'écoute des salariés : aujourd'hui, je pense que dans le CSE... En tout cas, notre objectif est de donner un niveau d'information aux salarié, qui est quand même aujourd'hui



extrêmement important d'un point de vue technique, sur les différents enjeux du site. Et je pense qu'aujourd'hui le niveau d'informations que l'on donne est pertinent. Pour autant, je sais que je ne préside pas le CSE mais on est aussi en capacité de capter des demandes parce qu'à l'issue de certains CSE, on récupère des sujets que l'on doit traiter. On est donc quand même dans cette logique, celle qui consiste à la fois à communiquer de l'information et celle d'être à l'écoute de ce qui se dit en CSE.

**M. le PRESIDENT.**- D'autres questions ou d'autres interrogations ? Je n'en vois pas, très bien. Nous allons donc passer au point suivant. Vous l'avez compris, le point N°7 ne sera pas présenté aujourd'hui puisque la personne de l'IRSN chargée de cette présentation n'est pas disponible. Cette présentation est donc reportée au mois de juin lors de notre prochaine assemblée générale.

**8- ACTUALITES REGLEMENTAIRES DU SITE DE LA HAGUE DES DERNIERS MOIS :  
POINT SUR LA PUBLICATION DES DECRETS DE DEMANTELEMENT DES INB n°33 et 38,  
AINSI QUE DES DECISIONS REJETS D'EFFLUENTS, AUTORISATIONS DE MISE EN  
SERVICE DE LA FOSSE 50 DU PROJET EVLH (ENTREPOSAGE DE CONTENEURS DE  
DECHETS VITRIFIES). (ASN)**

**M. le PRESIDENT.**- Nous allons donc passer maintenant au point N° 8 qui concerne l'actualité réglementaire du site de La Hague, et c'est une présentation de l'ASN.

**M. LAFFORGUE (ASN).**- Pour éviter la surchauffe de M. VARIN, on va passer à une présentation de l'ASN. Le site de La Hague est quand même un site qui présente des enjeux réglementaires extrêmement forts, avec beaucoup de modifications notables ou de modification de décrets. Nous avons ainsi trouvé intéressant de partager avec vous quelques exemples de modifications ou de décisions de l'ASN qui sont intervenues ces derniers mois dans l'installation. Je me focaliserai sur certains d'entre.

Je commencerai par les décrets de démantèlement partiel des INB n° 33 et 38 : il s'agit de nouveaux décrets qui ont été publiés au Journal officiel le 29 novembre. L'objectif de ces décrets est à la fois de fixer le périmètre du démantèlement, c'est-à-dire les installations démantelées et les installations maintenues, et les nouvelles installations nécessaires à la reprise et au conditionnement

des déchets. Il s'agit de décrets de démantèlement partiel parce que, comme je viens de le dire, il y a des installations qui sont maintenues du fait qu'elles sont nécessaires au fonctionnement des usines actuelles. Mais ces installations, ces ateliers, ont vocation à rejoindre le périmètre, les INB actuellement en fonctionnement, donc 116, 117, 118. Il y aura donc une modification, une demande de modification des périmètres INB qui devrait être déposée par l'exploitant. Dans ce cadre-là, on aura un décret de démantèlement complet. Dans ces décrets, au-delà de ces installations, on fixe également les grandes étapes du démantèlement et puis les dates d'achèvement. Aujourd'hui, les dates d'achèvement sont estimées pour la fin de l'année 2046 et la fin de l'année 2043.

Sur ce point, c'est un changement de doctrine pour l'ASN parce que d'habitude, dans les décrets, on fixait des dates intermédiaires, des jalons. Pour ces grandes étapes du démantèlement, on fixait leur échéance mais, aujourd'hui, on a décidé de passer à un autre cadre : on ne met plus de date intermédiaire mais il n'y aura plus que la date de fin du démantèlement dans le décret. En revanche, dans les décisions des prescriptions techniques, des décisions qui accompagneront ces décrets, il y aura des jalons engageants. C'est-à-dire que l'exploitant et l'ASN définiront des jalons et ils s'engageront – et cela sera écrit dans la décision – sur des dates de fin de ces jalons. Ce que l'on appelle jalons, ce sont des opérations particulières de démantèlement, la fin du démantèlement d'une cuve par exemple, ou la fin de reprise d'un certain nombre de déchets.

Un dernier point qui concerne plus particulièrement la CLI : dans ces décrets, il est indiqué qu'il y a une obligation d'information à la CLI, au moins annuelle, sur l'avancement des opérations de démantèlement. Ces décrets ont été publiés au Journal officiel. Pour autant, ils ne sont pas encore en vigueur puisque, pour qu'ils soient en vigueur, il faut que l'ASN instruisse et approuve les règles générales d'exploitation et les modifications des règles générales d'exploitation qui sont associées à ces décrets et puis, également, les décisions avec les prescriptions techniques que j'ai évoquées tout à l'heure. Pour information, le délai d'instruction pour les règles générales d'exploitation est fixé à un an, c'est-à-dire un an à partir de la publication des décrets. L'ASN a donc un an pour instruire et approuver la règle générale d'exploitation à partir de la publication des décrets. Voilà en ce qui concerne les décrets de démantèlement.

Un sujet qui a été évoqué de nombreuses fois en CLI mais qui est maintenant derrière nous – c'est donc une occasion de le rappeler puisque cela a quand même représenté un travail de très

longue haleine – concerne les décisions qui encadrent les rejets. Les deux décisions ont été adoptées par le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire en juin. Mais il se trouve que pour la décision valeur limite, cette décision doit être homologuée par le ministère de la Transition énergétique. Cette homologation a donc été réalisée le 3 octobre et cela été publié au Journal officiel le 7 décembre. Du coup, elles sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Aujourd'hui, l'exploitant doit donc vérifier les nouvelles décisions. Je rappelle qu'il y a onze nouvelles substances chimiques qui sont réglementées, sachant que le point principal portait sur les modifications de rejets de crypton. Vous avez une note d'information et puis vous avez les décisions modificatives, et également les décisions consolidées, qui sont disponibles sur le site internet de l'ASN.

Nous avons là une liste des décisions mais ce n'est qu'un échantillon des décisions prises durant les derniers mois concernant les installations d'Orano La Hague. Je ne vais pas toutes les lister. La première, M. VARIN vous en a parlé – c'est l'introduction des colis dans la fosse 50. Il y a l'autorisation de l'introduction de substances radioactives dans les évaporateurs T2. Dans ce cas, cela concerne les essais avant la mise en service puisque l'autorisation de mise en service active n'a pas encore été délivrée par l'ASN. Il y a une décision pour autoriser le traitement de chemise provenant de réacteurs à eau bouillante.

Et puis, il y a une décision sur laquelle je vais sans doute être un peu plus long : la décision qui autorise Orano Recyclage à déroger aux dispositions du code de l'environnement concernant la responsabilité opérationnelle de l'exploitation des ateliers HAPF et Silo h et silo 130. Le code de l'environnement définit que la responsabilité opérationnelle doit être donnée à l'exploitant. En 2020, il y a eu une réorganisation interne au sein d'Orano avec une filialisation, une séparation, de certaines activités et donc Orano Recyclage est devenu l'exploitant des installations de La Hague. Cependant, il se trouve qu'Orano a créé une entité spécifique dédiée au démantèlement, qui s'appelle Orano DEM, et cette entité a pour objet, en particulier, de mener certaines opérations de démantèlement. Cette entité, cet opérateur industriel Orano DEM, avait la responsabilité opérationnelle pour le démantèlement de certaines installations dont l'exploitant est Orano Recyclage. Pour pouvoir faire cela – et c'est autorisé dans le code de l'environnement – il faut donc demander une dérogation à l'ASN. C'était, je pense, la première fois qu'une telle dérogation était demandée et il a donc fallu définir une doctrine au sein de l'ASN pour savoir quels étaient les différents aspects que l'on devait

prendre en compte pour cette dérogation. Déjà, le premier point, c'est qu'il faut que l'on démontre qu'il y ait une amélioration de la sûreté pour donner cette dérogation, cette responsabilité opérationnelle à l'exploitant. D'autre part, cette dérogation doit être demandée pour les opérations, les activités de conduite de procédés complexes, c'est-à-dire à la fois pour lesquelles il y a un enjeu en termes de radioprotection, par exemple un terme source important, et pour lesquelles il y a un besoin de personnels spécialisés et formés. Pour des conduites courantes de démantèlement, le collège de l'ASN a considéré que, pour ces opérations dites de routine, il n'y avait pas besoin de demander de dérogation. En l'occurrence, quand on a regardé les activités au sein d'Orano La Hague, là où il y a beaucoup d'enjeux et un besoin de personnels spécialisés et formés, il y a deux ateliers qui sont ressortis : le silo 130 et HAPF. Ainsi, Orano a fait une demande de dérogation et la demande de dérogation a été instruite par l'ASN, et on a noté qu'il y avait effectivement un intérêt à avoir une entité dédiée au démantèlement parce que cela permettait à la fois d'améliorer l'efficacité, de mieux capitaliser le retour d'expérience des différents projets et puis, également, il y a un développement de méthodes, d'outils et de compétences internes. Il y a donc un vrai bénéfice dans le fait que ce soit Orano DEM qui conduise la responsabilité opérationnelle de ces deux installations pour les opérations de démantèlement.

D'autre part, Orano a pris l'engagement d'un renfort de la surveillance des intervenants extérieurs et donc, en particulier, cela signifie un renfort de la surveillance d'Orano Recyclage vis-à-vis d'Orano DEM. De même, que ce soit Orano DEM ou Orano Recyclage, tout cela fait partie d'un même Groupe. C'est pourquoi tous ces éléments ont conduit le collège de l'ASN à autoriser cette dérogation. Aujourd'hui, c'est Orano DEM qui a la responsabilité de conduite du silo 130 et de l'HAPF. J'ai été un peu long mais je pense que le sujet le nécessitait.

Quant aux deux autres décisions : il y a une décision portant sur l'autorisation de traiter des combustibles MOX EPZ et la dernière autorisation porte sur la mise en place du pôle de compétence en radioprotection dont on a déjà parlé dans cette dans cette assemblée. S'agissant des pôles de compétence en radioprotection, il s'agit d'une modification du code du travail et du code de l'environnement et de la santé publique. Du coup, cela provient d'une transposition de la directive Euratom concernant la radioprotection, qui est une directive datant de 2013, et qui a été transposée dans le droit français. En somme, il y a deux buts principaux : le premier, c'est le fait d'harmoniser et

de garantir le niveau de compétence des personnels chargés de la radioprotection et, d'autre part, il s'agit de permettre l'adaptation pour l'exploitant de l'organisation par rapport aux risques qu'il peut rencontrer sur son installation. Ce sont là les deux objectifs principaux des pôles de compétences. Il y a donc eu un pôle de compétence provisoire qui a été mis en œuvre au 1 janvier 2022 et à l'issue de l'instruction d'un an, l'ASN a autorisé la mise en place d'un pôle de compétence pérenne pour les installations de La Hague. Voilà concernant ces sujets. Je vous remercie.

**M. le PRESIDENT.-** Très bien, merci. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Non ? Si, pardon, Monsieur ROUSSELET.

**M. ROUSSELET.-** Je ne voudrais monopoliser la parole mais il n'y a pas beaucoup de questions. Je souhaiterais juste avoir une petite précision puisque cela a été abordé : par rapport au MOX EPZ, ce qui est autorisé évidemment en ce qui vous concerne, autorité administrative, c'est la généralité, c'est-à-dire l'entreposage et le traitement, mais qu'est-ce qui est concret, qu'est-ce qui est prévu ? Et c'est là une question qui est plus destinée à Orano. C'est-à-dire que l'on a un peu de MOX italien, un peu de MOX d'EPZ mais y a-t-il un plan, un planning de retraitement de ce MOX qui soit prévu ou est-ce que, pour le moment, on reste dans l'état d'un entreposage ?

**M. VARIN.-** La décision, en particulier pour les MOX EPZ, fait qu'aujourd'hui on va effectivement déjà réceptionner dans le courant de l'année 2023 un premier transport de MOX. Et il est prévu une première campagne dans le courant de l'année 2025 parce que ce sont de petites quantités. Comme je l'ai expliqué ici, on sait traiter le MOX par petite campagne. Il s'agit de petits volumes, donc c'est réalisable.

**M. ROUSSELET.-** C'est la même chose pour les Italiens ?

**M. VARIN.-** Pour les Italiens, cela peut être lié au projet d'installation que l'on envisageait pour Phénix mais on l'évoquera tout à l'heure.

**M. ROUSSELET.-** Entendu.

## 9- CADRE ADMINISTRATIF DU TRAITEMENT DES COMBUSTIBLES PHENIX ET SUPER PHENIX. (Exploitant)

**M. le PRESIDENT.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, je n'en vois pas. Nous allons donc passer au point suivant, le point n° 9, qui concerne le cadre administratif du traitement des combustibles Phénix et super Phénix, comme l'évoquait M. VARIN voici quelques instants.

**M. VARIN.-** C'est un sujet que nous avons souhaité mettre à l'ordre du jour et vous avez reçu une petite note technique à la fin de 2022 que l'on avait communiquée pour expliciter le sujet. Je pense qu'il est important de rappeler le contexte : il avait été conclu un accord en 2011 pour un marché de traitement de combustibles du réacteur à neutrons rapides de Phénix. Je le rappelle rapidement, c'est un réacteur qui est situé à Marcoule, qui a fonctionné entre 1974 et 2009, c'est inscrit ici, et qui était l'un des prototypes des réacteurs à neutrons rapides qui utilisent du sodium comme fluide caloporteur. Je passe sur les réacteurs de puissance. Aujourd'hui, ce réacteur est à l'arrêt et il faut poursuivre les opérations de démantèlement. Certains combustibles doivent ainsi être évacués.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, on a conclu un contrat avec le CEA en 2011 sur la base d'essais qui avaient déjà pu être faits dans le passé, en particulier sur l'usine UP2-400, puisque l'on avait déjà traité, de mémoire, une dizaine de tonnes de combustibles de Phénix à l'UP2-400 dans les années 80. Et sur la base de ce retour d'expérience, mais avec des installations qui n'étaient pas équivalentes à celles que l'on a aujourd'hui, il avait été conclu ce contrat. Rapidement et en travaillant avec le CEA, il y avait effectivement eu un besoin de R&D et on s'était aperçu qu'il fallait sans doute, et pour le traiter de façon plus industrielle, avoir des fonctions supplémentaires – que j'expliquerai tout à l'heure – pour faciliter à la fois l'extraction des coques, en particulier des résiduels de traces plutonifères mais également dans ce que l'on appelle les fines, qui sont insolubles. L'objectif visait à développer finalement un procédé spécifique pour pouvoir obtenir un fonctionnement industriel de traitement de ce type de combustibles.

Concernant l'ordre de grandeur aujourd'hui : la quantité totale de combustibles issue du réacteur Phénix représente à peu près 43 tonnes et on a déjà 19 tonnes en piscine. Elles sont entreposées dans les installations de La Hague.

Ce schéma (cf. slide, page 4) a pour objectif de présenter ce qui est envisagé, sachant que les grandes étapes de R&D et globalement les grands principes du procédé sont aujourd'hui établis et sont maîtrisés. Lorsque l'on voit indiqué en dessous qu'il y a des études complémentaires, il s'agirait vraiment plutôt d'affiner les études dans le cadre d'une industrialisation mais, globalement et s'agissant des étapes, aujourd'hui, le procédé a été développé, la R&D et le développement ont été faits.

On va prendre les éléments combustibles : il faut mettre en place une cisaille particulière parce que ces aiguilles sont situées dans des étuis, étuis eux-mêmes placés dans des conteneurs. Il faut donc avoir une cisaille spécifique qui a été développée, maquettée, que l'on a pu tester. Ensuite, on va dissoudre le combustible. A l'issue de cette opération, on va effectivement récupérer les coques mais s'agissant des coques, il faut ajouter un rinçage oxydant. Ce qui a été développé, c'est une capacité à rincer ces coques, en particulier avec une solution d'acide qui met également en œuvre de l'argent, des ions d'argent, pour assurer cette oxydation. Ensuite, on fait un dernier rinçage à l'acide et, ensuite, on a normalement des coques dans lesquelles on est parvenu à extraire les traces principales d'actinide. J'aurais pu également préciser – même si cela n'apparaît pas de façon explicite – que, lors de la dissolution, on met en place ce que l'on appelle un dissolvant tambour.

Aujourd'hui, vous le savez, c'est un dissolvant roue qui se déplace très lentement et la dissolution est plutôt statique. Ici, l'objectif – et finalement, en regardant ma présentation hier, je me disais que l'image que je pourrais donner, c'est la machine à laver – c'est que votre dissolvant tournant tout le temps, vous allez augmenter finalement la mobilité, et donc la mise en circulation de la solution de dissolution dans les coques, et ainsi vous facilitez la dissolution. Il y a à la fois le fait d'avoir une dissolution complémentaire oxydante pour les coques mais, en même temps, vous avez ce système de dissolvant tambour spécifique qui permet d'accéder plus facilement à la matière comprise dans les petits bouts de coques issue du combustible. Et puis, il fallait également ajouter... Après centrifugation, on récupère des indissolubles, ce que l'on appelle des fines, et l'objectif, là aussi, est d'avoir une étape complémentaire – c'est ce que l'on appelle un digesteur, un digesteur oxydant – et l'on va placer ces matières insolubles en contact d'acide, cette fois encore en présence d'ions d'argent, pour assurer une oxydation complémentaire et une mise en dissolution des traces de

plutonium. Cela a été développé, la R&D a été faite. Que ce soit au CEA ou au niveau de nos équipements ici, on a aujourd'hui un procédé qui, d'un point de vue design, a été défini.

En revanche, aujourd'hui et d'un point de vue avancement du projet et traitement administratif, nous étions finalement encadrés par une décision de l'ASN qui demandait que les traitements des aiguilles Phénix ne démarrent pas au-delà de 2028 et que ce traitement ne dure pas plus de dix ans. Pour pouvoir respecter ce premier alinéa de la décision, nous avons déjà l'obligation de transmettre un premier dossier d'orientations de sûreté avant 2015 et c'est ce qui a été fait. Ce dossier a été instruit, des évolutions ont été apportées et tout le processus concernant le dossier d'orientations de sûreté a été réalisé. Globalement aujourd'hui, notre procédé, la maîtrise sûreté du procédé, ne fait pas l'objet de remarques visant le dossier. En revanche, nous devions déposer une demande d'autorisation de création de cette nouvelle installation auprès de l'ASN avant le 31 décembre 2022 mais nous n'avons pas pu respecter cette échéance. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui et étant donné les discussions entre Orano et le CEA, on n'a pas encore conclu d'accord avec le CEA sur l'aspect technico-économique de ce process, même si le process, aujourd'hui et en termes de design, est défini. On ne peut donc pas respecter à date le dépôt du dossier, ce qui était nécessaire avant la fin de l'année 2022. Aujourd'hui, à date, il y a deux scénarios qui sont envisagés : d'abord, on a demandé l'autorisation de pouvoir recevoir effectivement cinq transports en 2023, ce qui va finalement nous permettre de passer sur site de 568 étuis, de mémoire, à 680 étuis. Ces étuis seront entreposés dans 25 paniers dans nos piscines. A l'horizon 2040, aujourd'hui et étant donné les discussions entre le CEA et Orano, soit on sera en capacité de les traiter dans le cadre du processus de renouvellement de nos capacités, en particulier si on fait évoluer l'un de nos ateliers pour pouvoir faire cette opération, soit ces combustibles seront dés-entreposés de l'usine de La Hague et seront effectivement renvoyés au CEA, CEA qui les entreposera dans ses propres installations.

Voilà aujourd'hui la situation du dossier mais on voulait l'expliquer puisqu'il y a une échéance réglementaire que l'on n'a pas été capable de respecter le 31 décembre 2022.

**M. le PRESIDENT.-** Très bien, merci, Monsieur VARIN. Y a-t-il des questions ?



**M.CHECIAK.-** Puisque vous comparez l'installation à des machines à laver – et je ne suis pas spécialiste – existe-t-il des programmes différents par rapport à la rotation de la roue parce que, là, vous nous parlez de tambour ?

**M. VARIN.-** Vous voudrez bien m'excusez mais on me dit parfois que c'est trop technique. Du coup, c'était juste pour indiquer que c'est un mouvement continu. C'est un mouvement continu de rotation du dissolvant. Il ne s'agit pas d'avoir différents programmes. Il ne s'agit pas des mêmes tailles d'équipements. Il s'agit d'avoir un dissolvant qui permette d'avoir un mouvement continu, ce qui facilite la circulation du fluide au contact de la matière qui se situe dans les gaines. Parce que j'avais eu une question de M. Martin la dernière fois : « je ne comprends pas parce que, dans le passé, on les avait traités à UP2 - 400 ». Oui, mais on les avait traités dans des dissolvants tubes et de façon statique. Mais on avait une acidité – parce que je n'étais pas présent à l'époque, excusez-moi, mais j'ai quand même vérifié – qui était extrêmement forte, (?) entre 9 à 11 N, et on avait des temps de dissolution qui se situaient entre dix et douze heures. D'un point de vue industriel, ce n'est donc pas envisageable. En plus, avec des acidités, forcément, vous allez avoir une accélération des phénomènes de vieillissement des équipements. Il fallait donc trouver un processus industriel novateur qui permette de faciliter l'accès à la matière – d'où l'image que j'ai utilisée tout à l'heure – pour faciliter cette dissolution avec des acidités plus réduites et des temps de dissolution plus courts. Ainsi, vous n'avez pas d'impact sur le vieillissement de l'installation.

**M. le PRESIDENT.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur VASTEL ?

**M. VASTEL.-** Je souhaitais intervenir sur ce sujet-là : on a prévu éventuellement de retraiter les 49 tonnes mais ce n'est pas encore... Sur le slide, on voit qu'à l'horizon 2040, il y a deux flèches qui pointent soit d'un côté, soit de l'autre. J'aimerais savoir pourquoi on a fait venir une partie des combustibles à Orano La Hague tandis que l'on n'est pas complètement certain d'avoir le processus sûr pour le retraiter. Et si on les retraite, qu'est-ce que cela devient ? Sont-ils vitrifiés ? J'aimerais comprendre.

**M. VARIN.-** Deux remarques. D'abord, je n'ai peut-être pas été assez explicite en début de présentation. L'objectif est de ne pas évacuer l'ensemble des combustibles de Phénix mais d'évacuer une partie des combustibles, ce qui permettrait d'avancer sur les opérations de démantèlement et

puisque'il y a également un objectif de démantèlement de l'installation. Là aussi, il ne s'agissait pas de tout évacuer mais seulement une partie pour permettre au CEA d'avancer dans ses opérations de démantèlement.

Il s'agit d'un procédé de... Alors, quand vous dites : « pas certain d'avoir le processus sûr » : aujourd'hui, le procédé d'un point de vue industriel est désigné. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, il est désigné, la R&D a été faite et tous les essais ont été réalisés. Il est donc désigné. Aujourd'hui, il reste sans doute et en cas d'accord quelques compléments mais qui sont mineurs. En revanche, l'objectif de ce traitement, c'est d'arriver à obtenir une extraction des produits de fission in fine de la même manière qu'on peut le faire pour les autres combustibles, c'est-à-dire vitrification et compactage des coques. Globalement, Il s'agit d'un procédé équivalent. C'est juste la partie amont, celle de cisailage dissolution, qui nécessite une adaptation parce que ce sont des combustibles particuliers, qu'il peut y avoir un taux d'indissous supplémentaire. Et pour faciliter la mise en solution, il fallait que l'on ait une adaptation du dissolvant et du rinçage des coques et embouts.

**M. VASTEL.-** J'ai une autre question : quel est le coût de cette opération parce que ce n'est pas rien de remodifier certaines choses ?

**M. VARIN.-** Je ne livre pas ici d'éléments qui, en plus, sont des éléments contractuels avec nos clients.

**M. ROUSSELET.-** Y a-t-il vraiment eu un inventaire, qu'il ait été fait par vous, par l'Andra ou par l'ASN, donc par l'ensemble des acteurs, sur l'ensemble des combustibles que l'on va qualifier d'exotiques ? Parce qu'on découvre quand même qu'il y a certains types de combustibles qui posent un problème et la question pourrait se poser de manière un peu plus globale, de manière à être certain que ce que vous proposez là pour Phénix soit quelque chose qui soit une réponse, avec le procédé classique en supplément, à l'ensemble des combustibles. On a quand même d'autres types de combustibles exotiques et donc : avec le démantèlement d'UP2-400 et la manière dont cela a été fait, avons-nous réalisé un inventaire vraiment précis et que l'on est capable de (rupture passage à audio n°5), d'être sûr que cela va rentrer par un bout ou l'autre de la chaîne ou par cette installation complémentaire ? Je me pose cette question. Je pense que l'on ne peut pas y répondre ce matin mais je propose que l'on essaye de regarder d'un peu plus près le devenir des combustibles de super

Phénix – on a parlé de Phénix et de super Phénix. Il en reste encore 14 tonnes, c'est donc un vrai sujet.

Il y a ces MOX particuliers, les Italiens, qui ont quelques géométries particulières. A priori, quelques-uns ne vont pas rentrer vraiment dans la chaîne. Je pense que ce serait intéressant que l'on ait une vision d'ensemble de ce qui a été importé, et je pense au BR2 belge même si, a priori, cela rentre dans la filière normale. Mais je pense que ce serait bien que l'on ait un inventaire de ce que l'on peut appeler les combustibles exotiques et regardez un peu ce que va être leur devenir et s'ils rentrent quelque part. Parce que là, on voit qu'on a le cas particulier de Phénix mais j'aimerais bien que l'on comprenne l'ensemble. On a un projet qui pourrait répondre à cette question en 2040 mais je pense ce serait bien d'avoir une vision d'ensemble.

**M. VARIN.-** Je ne vois pas d'inconvénient sur le principe. A propos de vos remarques, il est clair que le procédé envisagé n'était pas forcément limité à Phénix. C'est-à-dire que l'on a des capacités à traiter d'autres types de combustibles.

Juste une remarque, un bémol : il s'agit de combustibles dits RTR. D'ailleurs, cette installation avait également traité quelques spécifiques RTR. Mais aujourd'hui, on a des installations dédiées aux RTR. C'est le cas de la chaîne B2T1 qui traite déjà des combustibles. On a déjà traité les combustibles australiens ...

**M. ROUSSELET.-** ... Australiens, mais vous utilisez une partie de l'ancienne installation. Donc, que va-t-elle devenir ?

**M. VARIN.-** Je n'ai pas compris.

**M. ROUSSELET.-** Si j'ai bien compris, pour le faire entrer dans le carrousel au début, on rentre encore dans une partie qui est théoriquement vouée – une fois encore, si j'ai bien compris – au démantèlement, non ?

**M. VARIN.-** Non, non.

**M. ROUSSELET.-** Non ? Entendu. Vous allez donc conserver cette partie-là.

**M. VARIN.-** C'est pourquoi, avant, vous faisiez allusion à UP2-400 mais je ne veux pas qu'il y ait de biais. Tout ce dont on parle, tout le procédé, il n'est pas destiné à être dans l'UP2-400. C'est

UP2-800. Et s'agissant en particulier de l'arrivée des combustibles, ils seraient déchargés au niveau du NPA, des installations qui sont aujourd'hui pérennes. Il n'y a donc pas de sujet.

**M. ROUSSELET.-** Entendu. Écoutez, si tout le monde est d'accord, ce serait bien que l'on ait cet inventaire ...

**M. VARIN.-** ... Non mais il n'y a aucun problème ...

**M. ROUSSELET.-** ... Justement, concernant les NRT australiens, belges, il s'agirait de regarder un peu cela à super Phénix, que l'on ait un éventail de ce que tout cela va devenir.

#### **10- PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2023. (CLI)**

**M. le PRESIDENT.-** Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous allons donc passer au point suivant : la présentation et le vote du budget prévisionnel de 2023 de notre CLI. Vous savez qu'à la différence des autres CLI de la Manche, la CLI Orano est gérée dans le cadre d'une association loi 1901 et que nous avons donc un certain nombre d'obligations, et notamment celle de vous présenter le budget passé et le budget prévisionnel. Je laisse la parole à M. LUNEL.

Pour rappel : vous avez normalement dû recevoir, les uns et les autres, les documents comptables que M. LUNEL vous avait transmis.

**M. LUNEL.-** Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter un bilan de l'année 2022 et vous présenter les projets pour l'année 2023. Comme le président vous l'a dit, la CLI Orano a un statut associatif contrairement aux deux autres CLI qui sont en régie directe Conseil Départemental de la Manche.

Je vais vous présenter une synthèse des actions qui ont été menées durant l'année 2022.

- Nous avons organisé trois assemblées générales durant l'année 2022.
- Une visite du site de La Hague portant sur les moyens de remédiation post Fukushima et qui a eu lieu le 13 octobre 2022.

- Nous avons eu un groupe de travail inter-CLI portant sur le projet de piscine centralisée le 21 janvier 2022.
- Nous avons eu un groupe de travail axé sur les décisions modificatives des rejets du site de La Hague.
- Nous avons fait un voyage d'étude Inter-CLI au CEA de Cadarache ainsi qu'une visite ITER.
- Nous avons participé aux réunions et aux travaux organisés par l'ANCCLI.
- Certains d'entre vous ont participé à la 34<sup>ème</sup> conférence annuelle des CLI, organisée cette année à Tours par l'ASN.
- Il y eut des échanges inter-CLI avec la CLI de Bure, la CLI de Gravelines et celle de Cadarache.
- Cette année, nous avons organisé une exposition pour la journée nationale de la résilience. Cette exposition a été mise en place à Saint-Lô sur le site de la MDD (Maison du Département) et à la mairie de La Hague. L'objectif était de mieux connaître le fonctionnement des installations et savoir comment réagir en cas d'incident ou d'accident.

Comme le président vous l'a indiqué, vous avez reçu le budget réalisé de l'année 2022. Il faut savoir que ce budget est réalisé par un expert-comptable mais si, toutefois, vous aviez des questions sur ce document, on pourra bien entendu y répondre.

Concernant le prévisionnel 2023, nous avons prévu :

- Trois assemblées générales.
- Une visite de site pour les membres de la CLI.
- Un voyage d'études inter-CLI qui reste à définir.
- Comme c'est l'habitude, la participation aux réunions et aux groupes de travail organisés par l'ANCCLI, l'IRSN et l'ASN.
- Participation à la 35<sup>ème</sup> conférence annuelle des CLI qui, normalement, se tiendra en novembre 2023.
- Cette année, nous allons effectuer une remise à jour du site internet CLI Manche.

- Nous comptons faire un bulletin d'information grand public.
- Se tiendra une réunion publique d'information pour la présentation de l'activité de la CLI et le rapport annuel.

Ensuite, je vais vous présenter le budget prévisionnel et je vais commencer par les dépenses de fonctionnement :

- Nous avons inscrit pour le bulletin d'information la somme de 13 100 €.
- Pour un bulletin simplifié, type flyer newsletter, 2 000 €.
- 1 000 € pour réactualiser le site internet.
- Pour les ressources humaines, 19 800 €.
- Pour la sténotypie et les comptes rendus, 3 000 €
- Pour l'organisation des assemblées générales et le remboursement des frais de déplacement pour les membres, 3 400 €.
- Pour La cotisation annuelle à l'ANCCLI, 1000 €.
- Pour la préparation de la réunion publique, 1 000 €.
- Pour le voyage d'étude et les visites, 15 000 €.
- Pour l'expertise-comptable, 3 500 €
- Une ligne est prévue pour les études et expertises à caractère local, 7 550 €.
- Concernant les frais bancaires et assurances, 1 000 €
- 800 € pour les dépenses imprévues.

Soit un total de 72 150 €.

Je vais vous présenter maintenant les recettes de fonctionnement. Comme vous pouvez le voir, nous avons un budget alloué par le Conseil Départemental de la Manche de 50 000 € et de 22 150 € par l'ASN. Nous fonctionnons donc à budget constant par rapport à l'année 2022, soit 172 150 €.

Nous devons procéder à un vote.

**M. le PRESIDENT.-** D'abord, est-ce qu'il y a des questions sur les éléments qui vous ont été apportés ? Non, pas particulièrement ? Oui, pardon.

**M. HEDOUIN.-** Si je puis me permettre d'intervenir en tant que simple participant : je trouve cela très bien que l'on ait un bulletin d'information et que l'on puisse, au-delà de ces assemblées, avoir une information qui soit vraiment diffusée dans l'ensemble du territoire. Je pense donc que c'est une action importante et que cela donne quand même une dimension supplémentaire et une responsabilité supplémentaire aux CLI à travers le fait de médiatiser au-delà de ces assemblées, assemblées qui sont forcément indispensables.

**M. le PRESIDENT.-** Merci.

**M. HERLEM.-** Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, ce serait peut-être intéressant que cela soit vulgarisé, c'est-à-dire que, là, on parle entre nous, on est des techniciens ou des spécialistes des sujets, en revanche, pour la population, quand on dit qu'il y a huit accidents du travail ou un taux de fréquence de 1, cela n'a pas la même résonance, si je peux me permettre.

**M. le PRESIDENT.-** Ce que vous dites est intéressant. Il s'agit effectivement d'être en capacité de pouvoir vulgariser cette information. Cela étant, je rappelle tout de même que la presse est invitée ici et qu'en en règle générale, la presse rapporte assez régulièrement les propos qui sont tenus ici, et je tiens à les remercier de leur présence. Nous avons très certainement un travail à faire en termes de communication mais la communication, c'est quelque chose qui coûte cher. Vous savez que nous avons aussi des moyens limités et je crois que les personnels qui sont associés à notre travail effectuent bien leur travail, mais en même temps, la communication demande aussi beaucoup de temps. Il s'agirait de voir comment on pourrait effectivement développer davantage cette information.

**M. PERROTTE (FO).-** C'est un vieux débat, l'information par la CLI. Ce que l'on a surtout constaté par les temps passés, c'est que lorsqu'on a sollicité la population pour participer à des travaux de la CLI, cela a toujours été très, très, faible. On avait rédigé un questionnaire quand on a édité les Livres Blancs, qui avait été mis en ligne, etc., et la participation du public a été extrêmement faible. On peut le déplorer mais on a déjà quand même expérimenté pas mal de choses pour essayer de remplir notre rôle qui consiste à informer la population à partir des informations que l'on a obtenues.

**M. le PRESIDENT.-** Je suis d'accord avec vous. On a une population qui est peut-être un peu passive sur ce sujet-là mais, pour autant, je pense qu'elle porte quand même un intérêt aux informations. En tout cas, si elle ne va pas les chercher, on doit être en capacité de les leur apporter. Je crois qu'il y a un vrai intérêt de la population à recevoir ces informations.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons donc procéder... Pardon, excusez-moi.

**Mme la Maire de la HAGUE.-** Pour compléter, je pense que c'est un sujet qui est très important parce que l'on voit bien, lorsqu'il y a de nouveaux projets qui arrivent dans les territoires, que l'on a toujours un petit peu l'impression que la population découvre que l'on a une industrie. C'est vrai que s'agissant de l'information, on peut considérer que c'est toujours ce qu'il y a de plus dur à faire, et il s'agit là vraiment de la culture du risque. En somme, si l'on va plus loin, c'est vraiment cela qu'il faut essayer de tenter de sensibiliser. Je pense qu'il faut effectivement utiliser... Je rejoins complètement l'idée de la vulgarisation. Beaucoup travaillent à l'usine. Clairement, beaucoup considèrent qu'ils en connaissent peut-être déjà le fonctionnement mais beaucoup d'autres ne le connaissent pas. Je pense qu'il faut vraiment trouver les outils.

Alors aujourd'hui, on est également face à de nouvelles générations. Donc comment fait-on pour toucher aussi des nouvelles générations en termes de communication ? ...

**Un intervenant hors micro.-** ... Inaudible.

**Mme la Maire de La Hague.-** Peut-être, mais je ne sais pas parce que je ne suis pas très présente sur les réseaux et je n'y connais donc pas grand-chose. Je pense qu'il faut vraiment se questionner sur la méthode de la communication. Concernant les sujets d'actualité, on voit bien que l'on ne parvient pas forcément à capter l'attention de tout le monde. Pourtant, c'est primordial. Quant à moi, je suis assez partante pour que l'on essaye aussi de réfléchir sur les moyens de toucher au plus large, même si la grande question « comment le faire » demeure. Je pense que c'est un sujet, oui.

**M. LAFFORGUE ASN.-** Je me permets de rebondir sur les propos de Madame la Maire. Effectivement, l'ASN considère que la culture du risque dont vous parlez est extrêmement importante et les CLI ont vraiment un rôle à jouer dans la diffusion de cette culture du risque. Pour l'année 2023, l'ASN a justement proposé aux CLI de valoriser des actions dans ce sens-là. Ce n'est pas à nous de vous dire que faire mais, en tout cas, nous vous accompagnerons avec nos éléments, ainsi que



financement, pour mener à bien ce genre de de missions. Comme vous le savez, il y a la journée du 13 octobre, la journée dite de résilience, et qui concerne aussi la culture du risque. Il y aura donc des missions à mener dans cette optique-là.

**M. le PRESIDENT.-** Très bien, et comme on parle du budget, j'ai bien noté que vous alliez nous accompagner financièrement. (Rires).

(Rires dans l'assemblée)

**Mme la Maire de La HAGUE.-** En plus, je crois que c'est enregistré, donc...

**M. le PRESIDENT.-** Écoutez, je vous propose de passer aux votes, notamment le vote du budget réalisé 2022.

**M. VARIN.-** Juste pour vous donner une info : puisqu'on parle de vulgarisation, de la connaissance de nos procédés, sur internet, on a mis en place l'accès à une visite immersive dans les installations du site. Je vous invite à vous y rendre. Je pense que cela permet également de prendre connaissance de l'usine.

**M. le PRESIDENT.-** Merci. Je reprends : nous allons donc procéder au vote du budget réalisé 2022 et je le soumetts donc au vote. Ce sont les membres de la CLI qui votent, oui, et les membres titulaires qui sont présents aujourd'hui.

VOTE : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ce budget est donc voté à l'unanimité.

Le vote suivant concerne le budget prévisionnel 2023. Nous allons procéder de la même façon si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

VOTE : qui est contre ? qui s'abstient ? Très bien, le budget prévisionnel est donc approuvé à l'unanimité.

Je vous en remercie. Nous allons donc passer au point suivant si vous n'avez pas d'autres questions.

## 11- QUESTIONS DIVERSES

**M. le PRESIDENT.-** Il s'agit des questions diverses mais on n'a pas reçu de questions diverses mais nous avons simplement tout de même un point à évoquer et qui concerne la reconduction des quatre membres de la CLI Orano La Hague qui sont désignés pour représenter la CLI au sein de l'ANCCLI.

Au mois de juin prochain, L'ANCCLI va procéder au renouvellement des membres de son conseil d'administration et donc, à ce titre, elle nous demande de confirmer la désignation des membres de la CLI ORANO, désignation qui avait été présentée et réalisée lors de l'installation dans le cadre du renouvellement de ce mandat. Je vais donc vous rappeler les noms des membres de la CLI Orano qui sont à l'ANCCLI :

- Pour le collège des élus, Gilles LELONG
- Pour le collège des associations, Joël GEMEZ
- Pour le collège syndical, Yann PERROTTE
- Pour le collège des personnalités qualifiées, Yves BARON

Ce sont donc ces informations que nous allons transmettre à l'ANCCLI. Pas de question, pas de commentaires sur ce sujet ?

**Mme BROC.-** Avait été abordé le fait que les personnes étaient désignées et non élues. Qu'en est-il ?

**M. le PRESIDENT.-** Je viens de vous répondre : elles ont été désignées lors de l'installation de la CLI pour le mandat et sans tenir compte, effectivement, du calendrier de l'ANCCLI. Nous, nous avons désigné ces personnes pour la durée de ce mandat.

**Mme BROC.-** Oui, mais quid sur le fait qu'elles soient désignées et non élues ?

**M. le PRESIDENT.-** Oui, elles sont désignées et cela figure dans les statuts.

**Mme BROC.-** Bon, merci.

**M. le PRESIDENT.-** S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres interrogations...

**M. ROUSSELET.-** Je voulais rappeler une ou deux choses. Je souhaitais vous dire à propos de la concertation que l'on continue. Alors, je ne sais pas qui a été invité ou non mais s'agissant de la

concertation sur la piscine EDF, il y a une réunion. On a reçu une invitation par le sous-préfet et le sénateur. La réunion se tiendra le 23. C'est donc pour vous signaler que cette réunion de concertation qui se poursuit dans le but de mettre en place un comité de suivi. C'était pour information.

Deuxième point : à la réunion de la CLI de Flamanville, comme tout le monde n'est pas membre des deux CLI, il a été acté que l'on aurait un REX de l'exercice de la préfecture qui n'avait pas encore été livré lors de la dernière CLI mais qui le sera fin mars. On a donc acté l'idée de faire une réunion inter-CLI et spécifique sur la question récurrente que l'on a systématiquement, sur les PPI et les exercices accidents. Ce sera une réunion spécifique hors CLI Flamanville ou CLI La Hague pour réactiver le groupe inter-CLI auquel beaucoup d'entre nous, ici, avaient participé. Cette réunion suivra juste après, en somme dès que la préfecture sera en mesure de nous transmettre le REX de l'exercice Flamanville.

J'avais également une toute petite remarque à propos de la participation du public : je voudrais quand même rappeler que, quelquefois, on a eu des succès. Rappelons-nous notre bilan Fukushima à l'IUT d'Octeville où l'amphithéâtre était plein, quand même ! On voit bien que si l'on a de vrais sujets, des sujets qui concernent les gens, on peut avoir du monde. Et puis, entre nous, le collectif piscine de la dernière fois, il a rempli la salle des fêtes. Il y avait 200 chaises et il n'y en avait plus une disponible. C'est dire que lorsqu'il y a un sujet de concertation sur lequel les gens accrochent, cela peut intéresser les gens.

**M. le PRESIDENT.-** Très bien, Monsieur ROUSSELET, et merci pour ces précisions. Quelques informations avant de clore cette assemblée : je rappelle que la prochaine assemblée générale aura lieu le 8 juin 2023.

S'agissant des personnes qui déjeunent aujourd'hui et donc pour les personnes qui ont réservé leur repas, ce repas sera pris à l'Hôtel de la Poste, une fois n'est pas coutume. L'Hôtel de la Poste se situe dans la même rue que l'Annexe. Vous ne devriez donc pas vous perdre et le trouver plutôt facilement. Sinon, Google peut vous aider.

Je remercie évidemment Mme Manuela MAHIER pour le prêt de cette salle qui nous permet effectivement – et comme je dis à chaque fois mais c'est important de le préciser – d'organiser cette assemblée générale dans les meilleures conditions matérielles possibles. Merci, Manuela.

Nous arrivons à la fin de cette assemblée générale. Je remercie l'ensemble des participants, M. VARIN qui a été aujourd'hui très partie prenante dans cette assemblée générale, les membres de l'ASN et puis vous tous pour votre participation active à cette assemblée générale. Merci à tous et bonne journée.

Séance levée à 12h15